

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE A INTEGRER AU DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE



Textes législatifs et normatifs :

- Articles réglementaires : **R. 1334-25 et R. 1334-26**
- Norme **NFX 46-020 – Décembre 2008**
- Décret : **2011-629 – 03 juin 2011**
- Arrêté du **12 décembre 2012** (listes A et/ou B)
- Arrêté du **26 juin 2013**

Objet de la mission :

La présente mission consiste à établir le constat de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante d'un immeuble bâti à insérer dans le Dossier Technique Amiante en référence aux articles R. 1334-25 et R. 1334-26 du Code de la Santé Publique relatif à la protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis.

Avertissement :

L'attention du propriétaire est attirée sur le fait que la recherche des matériaux et produits contenant de l'amiante s'applique aux seuls matériaux et produits des composants de la construction directement visibles et accessibles sans investigation destructive (listes A et B mentionnées aux articles R1334-20 et R1334-21).

La responsabilité de l'opérateur de repérage ne pourrait être mise en cause en cas de présence d'amiante :

- Dans des zones inaccessibles,
- Dans des zones connues du représentant du donneur d'ordre mais non mentionnées par lui,
- Dans des zones non indiquées sur les documents relatifs à l'immeuble visité,
- Dans des zones accessibles uniquement après démontage.

Les résultats de la présente mission ne peuvent être utilisés comme un repérage préalable à la réalisation de travaux et/ou démolition.

Propriétaire

**Société ORANGE CHEZ ORANGE GESTION
IMMOBILIERE MANDATAIRE
2 RUE AUGUSTE COMTE - BP 48 - 92174 VANVES
CEDEX**

Donneur d'ordre

**ORANGE CHEZ ORANGE GESTION IMMOBILIERE
MANDATAIRE D'ORANGE
POLE COMPTABILITE DES FILIALES
2 RUE AUGUSTE COMTE - BP 48 - 92174 VANVES
CEDEX**

Identification du bien immobilier et de ses annexes

ADRESSE DU BIEN	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601-RODEZ / FORVEILLE 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ		
TYPE DE BIEN		REFERENCES CADASTRALES	Non renseigné
DESIGNATIONS DES LOTS	Non renseigné	DATE DU PERMIS DE CONSTRUIRE	Non renseigné
LOTS ANNEXES	Aucun lot annexe		

Références de la mission

DATE DE LA VISITE	15/12/2015	Date de la commande	19/11/2015
ACCOMPAGNATEUR	Daniel Mr Hynes		
OPERATEUR DE REPERAGE	Johan TAUPIAC		
LE PRESENT RAPPORT EST ETABLI PAR UNE PERSONNE DONT LES COMPETENCES SONT CERTIFIEES PAR	I.CERT - Parc Edonia - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 SAINT GREGOIRE (CPDI 2486)		
CONTRAT D'ASSURANCE	MMA IARD - n°127.106.241 valide jusqu'au 31 décembre 2016		
LABORATOIRE ACCREDITE (ANALYSE)	FLASHLAB - 38 Rue de l'Industrie - 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN - Numéro d'accréditation COFRAC : 1-5765		

Documentation fournie par le donneur d'ordre

DOCUMENTS RELATIFS A LA CONSTRUCTION OU AUX PRINCIPAUX TRAVAUX DE RENOVATION DE L'IMMEUBLE	Non fournis
RAPPORTS ANTERIEURS DE RECHERCHE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE	Fournis
DIVERS (DERNIERS PV D'ASSEMBLEE GENERALE ...)	Non fournis

Fait à **TOURNEFEUILLE**,
le **06/01/2016**
Effectué par **Johan TAUPIAC**



CONCLUSIONS DE LA MISSION DE REPERAGE :

- Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur de repérage.
- Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante après analyse.
- Il a été repéré des matériaux de la liste B nécessitant une évaluation périodique (Cf. 3).
- Il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Sommaire

1. Conditions de réalisation du repérage.....	2
2. Liste des Pièces et Locaux Visités & Non Visites.....	4
3. Résultat détaillé du repérage.....	8
A. Matériaux & Produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur :	11
B. Matériaux & Produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire * :.....	12
C. Autres matériaux « hors liste » ou « susceptibles de contenir de l'amiante » :.....	12
D. Autres matériaux & Produits ne contenant pas d'amiante :.....	12
4. Liste des Matériaux ou Produits ayant fait l'objet de prélèvements pour analyse.....	13
5. Observations et réserves.....	14
6. Annexes	14

1. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le présent rapport de repérage amiante n'est pas suffisant en cas de travaux :

Il doit être complété par un repérage portant sur tous les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante selon la liste C de l'annexe 13.9 du décret du 03 juin 2011 et qui pourraient être mis en évidence à l'occasion des travaux envisagés.

Dans ce cadre il peut être nécessaire de réaliser des sondages destructifs pour s'assurer de la composition interne d'un composant, d'un ouvrage ou d'un volume concerné par les travaux.

PRECISIONS SUR LA METHODOLOGIE DU REPERAGE

Dans le cadre d'une vente ou en vue de la constitution du Dossier Technique Amiante, l'investigation est menée en conformité avec les arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013.

L'opérateur de repérage recherche et constate de visu la présence de matériaux et produits, **accessibles sans travaux destructifs**, qui correspondent aux listes A et B mentionnées aux articles **R1334-20** et **R1334-21** du code de la santé publique.

Ce dossier est réalisé conformément au décret n° **2011-629 du 03 juin 2011** et aux arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013.

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents

temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit. Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Liste A mentionnée à l'article R 1334-20

COMPOSANT A SONDER OU A VERIFIER
Flocages Calorifugeages Faux plafonds

Liste B mentionnée à l'article R 1334-21

COMPOSANTS DE LA CONSTRUCTION	PARTIES DU COMPOSANT A VERIFIER OU A SONDER
1. Parois verticales intérieures Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...) Clapets/volets coupe-feu. Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Eléments extérieurs Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

2. LISTE DES PIECES ET LOCAUX VISITES & NON VISITES

Etage	Pièce	Visité	Motif
Sous-sol	Stock 4	Oui	
Sous-sol	Stock 5	Oui	
Sous-sol	Stock 1	Oui	
Sous-sol	Stock 2	Oui	
Sous-sol	Circ 05	Oui	
Sous-sol	Chaufferie SAS	Oui	
Sous-sol	Chaufferie	Oui	
Sous-sol	Douche 01	Oui	
Sous-sol	003 HT	Oui	
Sous-sol	Esca 02	Oui	
Sous-sol	004 BT	Oui	
Sous-sol	Transpac 01	Oui	
Sous-sol	Circ 10	Oui	

Sous-sol	Circ 11	Oui	
Sous-sol	005 GE	Oui	
Sous-sol	Axe 10	Oui	
Sous-sol	Orange bsc	Oui	
Sous-sol	Ondulateurs 01	Oui	
Sous-sol	Redresseurs	Oui	
Sous-sol	Batteries	Oui	
Sous-sol	Degroupage	Oui	
Sous-sol	012 - 014 Infra repart	Oui	
Sous-sol	PI 01	Oui	
Sous-sol	Stock 03	Oui	
Sous-sol	Stock 02	Oui	
Sous-sol	Stock 01	Oui	
Sous-sol	Esca 01	Oui	
Rdc	Entrée 01	Oui	
Rdc	Hall 01	Oui	
Rdc	Bureau 05	Oui	
Rdc	Circ 01	Oui	
Rdc	San PMR H/F	Oui	
Rdc	Sani H/F	Oui	
Rdc	Wc H/F	Oui	
Rdc	Bureau 04	Oui	
Rdc	Bureau 07	Oui	
Rdc	Bureau 08	Oui	
Rdc	Bureau 09	Oui	
Rdc	Bureau 10	Oui	
Rdc	Circ 02	Oui	
Rdc	Bureau medecin	Oui	
Rdc	Bureau infirmiere	Oui	
Rdc	Bureau 03	Oui	
Rdc	Bureau 02	Oui	
Rdc	Bureau 01	Oui	
Rdc	Circ 03	Oui	

Rdc	Orange 01	Oui	
Rdc	Transmission 01	Oui	
Rdc	RGT 02	Oui	
Rdc	Palier 02	Oui	
Rdc	Repartiteur 01	Oui	
1er étage	Esca 01	Oui	
1er étage	Palier 01	Oui	
1er étage	Circ 02	Oui	
1er étage	Circ 03	Oui	
1er étage	Bureau 02	Oui	
1er étage	Espace convivialité	Oui	
1er étage	Reunion 01	Oui	
1er étage	San 01	Oui	
1er étage	San 02	Oui	
1er étage	San 03	Oui	
1er étage	Circ 01	Oui	
1er étage	Bureau 01	Oui	
1er étage	Bureau 05	Oui	
1er étage	Pla 01	Oui	
1er étage	Pla 03	Oui	
1er étage	Bureau 03	Oui	
1er étage	Bureau 04	Oui	
1er étage	Bureau 06	Oui	
1er étage	PNR 01	Oui	
1er étage	RGT 01	Oui	
2ème étage	Esca 01	Oui	
2ème étage	Palier 01	Oui	
2ème étage	Bureau 01	Oui	
2ème étage	Circ 01	Oui	
2ème étage	San 01	Oui	
2ème étage	San 02	Oui	
2ème étage	San 03	Oui	
2ème étage	San 04	Oui	

2ème étage	Poste secours + repos	Oui	
2ème étage	Local RE	Oui	
2ème étage	Bureau 02	Oui	
2ème étage	Bureau 03	Oui	
3ème étage	Esca 01	Oui	
3ème étage	Palier 01	Oui	
3ème étage	Circ 04	Oui	
3ème étage	Plt	Oui	
3ème étage	Plt 02	Oui	
3ème étage	Plt 05	Oui	
3ème étage	Plt 06	Oui	
3ème étage	San 02	Oui	
3ème étage	San 03	Oui	
3ème étage	San 04	Oui	
3ème étage	San 05	Oui	
3ème étage	Ex exploit E10	Oui	
3ème étage	Ex E10 B3 01	Oui	
3ème étage	Ex E10 B3	Oui	
3ème étage	Informatique	Oui	
3ème étage	Bureau Cil 01	Oui	
3ème étage	PI 04	Oui	
3ème étage	Circ 03	Oui	
3ème étage	Circ 02	Oui	
3ème étage	Circ 01	Oui	
3ème étage	Bureau 05 DS	Oui	
3ème étage	Bureau 04	Oui	
3ème étage	Bureau 01	Oui	
3ème étage	PI 01	Oui	
3ème étage	PI 03	Oui	
3ème étage	Clic N learn 02	Oui	
3ème étage	Clic N learn 03	Oui	
3ème étage	Cuisine/Repos	Oui	
3ème étage	San 01	Oui	

Toiture	Terrasse 01	Oui	
Toiture	Terrasse 03	Oui	
Toiture	Toiture	Oui	
Exterieur	Façade	Oui	

3. RESULTAT DETAILLE DU REPERAGE

Description sommaire des pièces et locaux visités :

Parties d'immeubles bâties et non bâties visitées	Parties d'ouvrages et éléments examinés
Stock 4 (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton brut), Murs (Béton brut), Porte 1 (Métal peint)
Stock 5 (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton brut), Murs (Béton brut), Porte 1 (Métal peint)
Stock 1 (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton brut), Murs (Pierre brute, Crepi), Porte 1 (Métal peint)
Stock 2 (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton brut), Murs (Pierre brute, Crepi), Porte 1 (Métal peint)
Circ 05 (Sous-sol)	Sol (Carrelage), Plafond (Béton peint), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Métal peint)
Chaufferie SAS (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Flocage), Murs (Parpaing brut, Béton peint), Porte 1 (Métal peint)
Chaufferie (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Flocage), Conduits de fluide (Descentes EP), Murs (Béton peint), Porte 1 (Métal peint)
Douche 01 (Sous-sol)	Sol (Carrelage), Plafond (Béton peint), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et Faïence murale, Béton peint), Porte 1 (Bois peint)
003 HT (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint), Porte 1 (Bois peint)
Esca 02 (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint)
004 BT (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint), Porte 1 (Métal peint)
Transpac 01 (Sous-sol)	Sol (Revêtement de sol souple, Plancher technique), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes PVC), Murs (Béton peint), Porte 1 (Métal peint)
Circ 10 (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint), Porte 1 (Bois peint)
Circ 11 (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint), Porte 1 (Bois peint)
005 GE (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Fibralyth), Murs (Fibralyth), Porte 1 (Métal peint)
Axe 10 (Sous-sol)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Béton peint), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
Orange bsc (Sous-sol)	Sol (Carrelage), Plafond (Béton peint), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Ondulateurs 01 (Sous-sol)	Sol (Carrelage), Plafond (Béton peint), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Redresseurs (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton peint), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Batteries (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton peint), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
Degroupage (Sous-sol)	Sol (Dalles de sol), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Bois peint)
012 - 014 Infra repart (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint), Porte 1 (Métal peint)
PI 01 (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton brut), Murs (Béton brut), Porte 1 (Métal peint)
Stock 03 (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton peint), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)

Stock 02 (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint), Porte 1 (Bois peint)
Stock 01 (Sous-sol)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint), Porte 1 (Bois peint)
Esca 01 (Sous-sol)	Sol (Carrelage), Plafond (Béton peint), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte)
Entrée 01 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Béton peint), Murs (Pierre brute), Porte 1 (Métal peint)
Hall 01 (Rdc)	Sol (Carrelage), Plafond (Béton peint), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Métal peint), Porte 2 (Bois peint)
Bureau 05 (Rdc)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Circ 01 (Rdc)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint)
San PMR H/F (Rdc)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes PVC), Murs (Plâtre et Faïence murale, Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Sani H/F (Rdc)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes PVC), Murs (Plâtre et toile de verre peinte, Plâtre et Faïence murale), Porte 1 (Bois peint)
Wc H/F (Rdc)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes PVC), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Bureau 04 (Rdc)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Bureau 07 (Rdc)	Sol (Dalles de sol), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Bureau 08 (Rdc)	Sol (Dalles de sol), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Bureau 09 (Rdc)	Sol (Dalles de sol), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Bureau 10 (Rdc)	Sol (Dalles de sol), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Circ 02 (Rdc)	Sol (Dalles de sol, Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Béton peint), Porte 1 (Bois peint)
Bureau medecin (Rdc)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Bureau infirmiere (Rdc)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Bureau 03 (Rdc)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Bureau 02 (Rdc)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Bureau 01 (Rdc)	Sol (Moquette), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et Moquette murale), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Circ 03 (Rdc)	Sol (Dalles de sol), Plafond (Béton peint), Murs (Cloison amovible), Porte 1 (Bois peint)
Orange 01 (Rdc)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Béton peint), Murs (Cloison amovible), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Métal peint)
Transmission 01 (Rdc)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Béton peint), Murs (Cloison amovible, Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Métal peint)
RGT 02 (Rdc)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton brut), Murs (Béton brut)
Palier 02 (Rdc)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Béton peint), Murs (Plâtre et peinture, Cloison amovible)
Repartiteur 01 (Rdc)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Béton peint), Murs (Plâtre et peinture, Cloison amovible), Porte 1 (Aluminium), Fenetre 1 (Aluminium)
Esca 01 (1er étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Béton peint), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Béton peint)
Palier 01 (1er étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Béton peint), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint)
Circ 02 (1er étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Béton peint), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint)
Circ 03 (1er étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Béton peint), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint)
Bureau 02 (1er étage)	Sol (Moquette), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et Moquette murale), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Espace convivialité (1er étage)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)

Reunion 01 (1er étage)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
San 01 (1er étage)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes PVC), Murs (Plâtre et Faïence murale, Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint)
San 02 (1er étage)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes PVC), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
San 03 (1er étage)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes PVC), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Circ 01 (1er étage)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes PVC), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
Bureau 01 (1er étage)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Bureau 05 (1er étage)	Sol (Moquette), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et papier peint), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Pla 01 (1er étage)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint), Porte 1 (Bois peint)
Pla 03 (1er étage)	Sol (Dallage béton), Plafond (Béton peint), Murs (Béton peint), Porte 1 (Bois peint)
Bureau 03 (1er étage)	Sol (Moquette), Plafond (Plâtre et papier peint, Faux plafond en dalles suspendues), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Bureau 04 (1er étage)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Bureau 06 (1er étage)	Sol (Moquette), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes PVC), Murs (Plâtre et papier peint), Porte 1 (Bois peint)
PNR 01 (1er étage)	Sol (Moquette), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes PVC), Murs (Plâtre et papier peint), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
RGT 01 (1er étage)	Sol (Dallage béton), Plafond (Brique peinte), Murs (Brique peinte, Béton peint), Porte 1 (Bois peint)
Esca 01 (2ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte)
Palier 01 (2ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte)
Bureau 01 (2ème étage)	Sol (Plancher technique), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes PVC), Murs (Plâtre et Moquette murale), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Circ 01 (2ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond lames métalliques), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint)
San 01 (2ème étage)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes PVC), Murs (Plâtre et Faïence murale, Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint)
San 02 (2ème étage)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes PVC), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
San 03 (2ème étage)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes PVC), Murs (Plâtre et Faïence murale, Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint)
San 04 (2ème étage)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes PVC), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Poste secours + repos (2ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Local RE (2ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
Bureau 02 (2ème étage)	Sol (Plancher Technique, Dalles de sol), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et Moquette murale), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Bureau 03 (2ème étage)	Sol (Plancher technique), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et Moquette murale), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Esca 01 (3ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte)
Palier 01 (3ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte)
Circ 04 (3ème étage)	Sol (Dalles de sol), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Porte 2 (Métal peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Plt (3ème étage)	Sol (Dallage béton), Plafond (Brique peinte), Murs (Béton peint), Porte 1 (Bois peint)
Plt 02 (3ème étage)	Sol (Dallage béton), Plafond (Brique peinte), Murs (Béton peint), Porte 1 (Bois peint)
Plt 05 (3ème étage)	Sol (Dallage béton), Plafond (Brique peinte), Murs (Béton peint), Porte 1 (Bois peint)
Plt 06 (3ème étage)	Sol (Dallage béton), Plafond (Brique peinte), Murs (Béton peint), Porte 1 (Bois peint)

San 02 (3ème étage)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
San 03 (3ème étage)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et peinture, Plâtre et Faïence murale), Porte 1 (Bois peint)
San 04 (3ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et Faïence murale, Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
San 05 (3ème étage)	Sol (Revêtement de sol souple), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et Faïence murale, Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
Ex exploit E10 (3ème étage)	Sol (Plancher technique), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Cloison amovible), Porte 1 (Aluminium), Fenetre 1 (Aluminium)
Ex E10 B3 01 (3ème étage)	Sol (Plancher technique), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Cloison amovible), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Ex E10 B3 (3ème étage)	Sol (Plancher technique), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Cloison amovible), Porte 1 (Aluminium), Fenetre 1 (Aluminium)
Informatique (3ème étage)	Sol (Plancher technique), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et Moquette murale, Cloison amovible), Porte 1 (Aluminium), Fenetre 1 (Aluminium)
Bureau Cil 01 (3ème étage)	Sol (Plancher technique), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et Moquette murale, Cloison amovible), Porte 1 (Aluminium), Fenetre 1 (Aluminium)
PI 04 (3ème étage)	Sol (Plancher technique), Plafond (Brique peinte), Murs (Béton peint), Porte 1 (Bois peint)
Circ 03 (3ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint)
Circ 02 (3ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint)
Circ 01 (3ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et toile de verre peinte), Porte 1 (Bois peint)
Bureau 05 DS (3ème étage)	Sol (Moquette), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et Moquette murale), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Bureau 04 (3ème étage)	Sol (Moquette), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et Moquette murale), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Bureau 01 (3ème étage)	Sol (Moquette), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et Moquette murale), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
PI 01 (3ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
PI 03 (3ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Murs (Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
Clic N learn 02 (3ème étage)	Sol (Moquette), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et Moquette murale), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Clic N learn 03 (3ème étage)	Sol (Moquette), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes bois peint), Murs (Plâtre et Moquette murale), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
Cuisine/Repos (3ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Plâtre et peinture), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et Faïence murale, Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint), Fenetre 1 (Aluminium)
San 01 (3ème étage)	Sol (Carrelage), Plafond (Faux plafond en dalles suspendues), Plinthes (Plinthes carrelage), Murs (Plâtre et Faïence murale, Plâtre et peinture), Porte 1 (Bois peint)
Terrasse 01 (Toiture)	Sol (Etanchéité)
Terrasse 03 (Toiture)	Sol (Dallage béton)
Toiture (Toiture)	Sol (Etanchéité)
Façade (Exterieur)	Conduits de fluide (Descentes EP), Murs (Pierre brute, Crepi)

A. Matériaux & Produits contenant de l'amiante sur jugement personnel de l'opérateur :

Zone	Composant	Partie composant	Conservation	Recommandation
Stock 2 (Sous-sol)	Sol	Plaque Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
Pla 01 (1er étage)	Conduit de ventilation	Fibre ciment	Matériau avec dégradation ponctuelle	Evaluation périodique
PI 05 (3ème étage)	Sol	Conduit Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
PI 06 (3ème étage)	Sol	Conduit Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique

San 05 (3ème étage)	Conduit	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
Terrasse 01 (Toiture)	Conduit de ventilation	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
Terrasse 01 (Toiture)	Conduit de ventilation	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
Terrasse 01 (Toiture)	Conduit de ventilation	Fibre ciment	Matériau avec dégradation ponctuelle	Evaluation périodique
Toiture (Toiture)	Conduit de ventilation	Mitre Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique
Toiture (Toiture)	Conduit de ventilation	Fibre ciment	Matériau non dégradé	Evaluation périodique

B. Matériaux & Produits contenant de l'amiante après analyse en laboratoire * :

Zone	Composant	Partie composant	Conservation	Observation	Recommandation (**)
Bureau 02 (2ème étage)	Sol	Dalles de sol bleues	Matériau avec dégradation ponctuelle	P2	Evaluation périodique
Degroupage (Sous-sol)	Sol	Dalles de sol jaunes	Matériau avec dégradation ponctuelle	IT060410-4306 EDM - 38408	Evaluation périodique
Bureau 07 (Rdc)	Sol	Dalles de sol grises	Matériau avec dégradation ponctuelle	IT060410-4303 EDM - 38408	Evaluation périodique
Bureau 08 (Rdc)	Sol	Dalles de sol grises	Matériau avec dégradation ponctuelle	Cf IT060410-4303 EDM - 38408	Evaluation périodique
Bureau 09 (Rdc)	Sol	Dalles de sol grises	Matériau avec dégradation ponctuelle	Cf IT060410-4303 EDM - 38408	Evaluation périodique
Bureau 10 (Rdc)	Sol	Dalles de sol grises	Matériau avec dégradation ponctuelle	Cf IT060410-4303 EDM - 38408	Evaluation périodique
Circ 02 (Rdc)	Sol	Dalles de sol grises	Matériau avec dégradation ponctuelle	Cf IT060410-4303 EDM - 38408	Evaluation périodique
Circ 04 (3ème étage)	Sol	Dalles de sol grises	Matériau avec dégradation ponctuelle	P3	Evaluation périodique

(*) *Rapports d'analyses joints ci après*

C. Autres matériaux « hors liste » ou « susceptibles de contenir de l'amiante » :

- Les matériaux et produits **susceptibles** de contenir de l'amiante sont ceux pour lesquels l'opérateur ne peut déterminer sans analyse en laboratoire la présence d'amiante et un prélèvement n'est pas possible pour des raisons techniques ou d'autorisation.
- Les matériaux ou produits « **hors liste** » sont ceux dont l'opérateur a connaissance mais qui ne font pas partie de la liste des composants à investiguer suivant les listes A et B mentionnées aux articles R1334-20 et R1334-21.
En cas de travaux destructifs affectant ces composants, il est recommandé de compléter les investigations et de prendre des précautions dans le cas où ces matériaux se révéleraient amiantés.

Sans objet.

D. Autres matériaux & Produits ne contenant pas d'amiante :

Zone	Composant	Partie composant	Justification
------	-----------	------------------	---------------

Chaufferie (Sous-sol)	Descentes EP	Descentes EP	Par nature ne contient pas d'amiante
Façade (Exterieur)	Descentes EP	Descentes EP	Par nature ne contient pas d'amiante
Chaufferie (Sous-sol)	Plafond	Flocage	Prélèvement sans amiante après analyse
Chaufferie SAS (Sous-sol)	Plafond	Flocage	Prélèvement sans amiante après analyse
Circ 04 (3ème étage)	Plafond	Faux plafond en dalles suspendues	Prélèvement sans amiante après analyse

Légende états de conservation :

Matériaux de la liste A :

- **Etat 1 : Le propriétaire doit procéder à un contrôle périodique de l'état de conservation du ou des matériau(x) ou produit(s) concerné(s) dans les conditions prévues à l'article R 1334-27 du décret n°2011-629 ; ce contrôle doit être effectué dans un délai maximal de 3 ans à compter de la date de remise au propriétaire des résultats du contrôle, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage**
- **Etat 2 : Le propriétaire doit procéder, selon les modalités prévues à l'article R 1334-25 du décret n°2011-629, à une surveillance du niveau d'empoussièrément dans l'atmosphère par un organisme agréé en microscopie électronique à transmission**
- **Etat 3 : Le propriétaire doit procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues au dernier alinéa de l'article R 1334-29 du décret n°2011-629.**

Légende recommandations :

Matériaux de la liste B :

- EP (évaluation périodique) :
 - a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;**
 - b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.**
- AC1 (action corrective de premier niveau) :

Rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

 - a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;**
 - b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;**
 - c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;**
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.**
- AC2 (action corrective de second niveau) :

Rappel de l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.

 - a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrément est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;**
 - b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée;**
 - c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;**
 - d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.**

4. LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS AYANT FAIT L'OBJET DE PRELEVEMENTS POUR ANALYSE

Fiche d'identification et de cotation des prélèvements * :

N°	Désignation du Matériau et Produit prélevé	Localisation	Date	Présence d'amiante	Observations, cotations
P1	Flocage	Chaufferie (Sous-sol)	15/12/2015	Négatif	/
P2	Dalles de sol bleues	Bureau 02 (2ème étage)	15/12/2015	Positif	Matériau avec dégradation ponctuelle
IT060410-4306	Dalles de sol jaunes	Degroupage (Sous-sol)	09/11/0204	Positif	Prélèvement déjà effectué lors d'un précédent repérage. EDM (38408) Matériau avec dégradation ponctuelle
IT060410-4303	Dalles de sol grises	Bureau 07 (Rdc)	09/11/0204	Positif	Prélèvement déjà effectué lors d'un précédent repérage. EDM (38408) Matériau avec dégradation ponctuelle
P3	Dalles de sol grises	Circ 04 (3ème étage)	15/12/2015	Positif	Matériau avec dégradation ponctuelle
P4	Faux plafond en dalles suspendues	Circ 04 (3ème étage)	15/12/2015	Négatif	/

(*) *Rapports d'analyses joints ci après*

5. OBSERVATIONS ET RESERVES

Sans objet.

6. ANNEXES

Annexe 1 : Éléments d'information constituant l'état mentionné aux 1° et 2° A de l'article R. 1334-29-7

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Annexe 2 : Schémas de repérage & Photographies

Le présent schéma de repérage est un schéma de circulation permettant de localiser :

- les prélèvements effectués
- les matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA) repérés

Il est non coté et non contractuel.



Stock 2 (Sous-sol) - Sol - Plaque Fibre ciment



Pla 01 (1er étage) - Conduit de ventilation - Fibre ciment



P2 - Bureau 02 (2ème étage) - Sol - Dalles de sol bleues



P3 - Circ 04 (3ème étage) - Sol - Dalles de sol grises



Plt 05 (3ème étage) - Sol - Conduit Fibre ciment



Plt 06 (3ème étage) - Sol - Conduit Fibre ciment



San 05 (3ème étage) - Conduit - Fibre ciment



Terrasse 01 (Toiture) - Conduit de ventilation - Fibre ciment



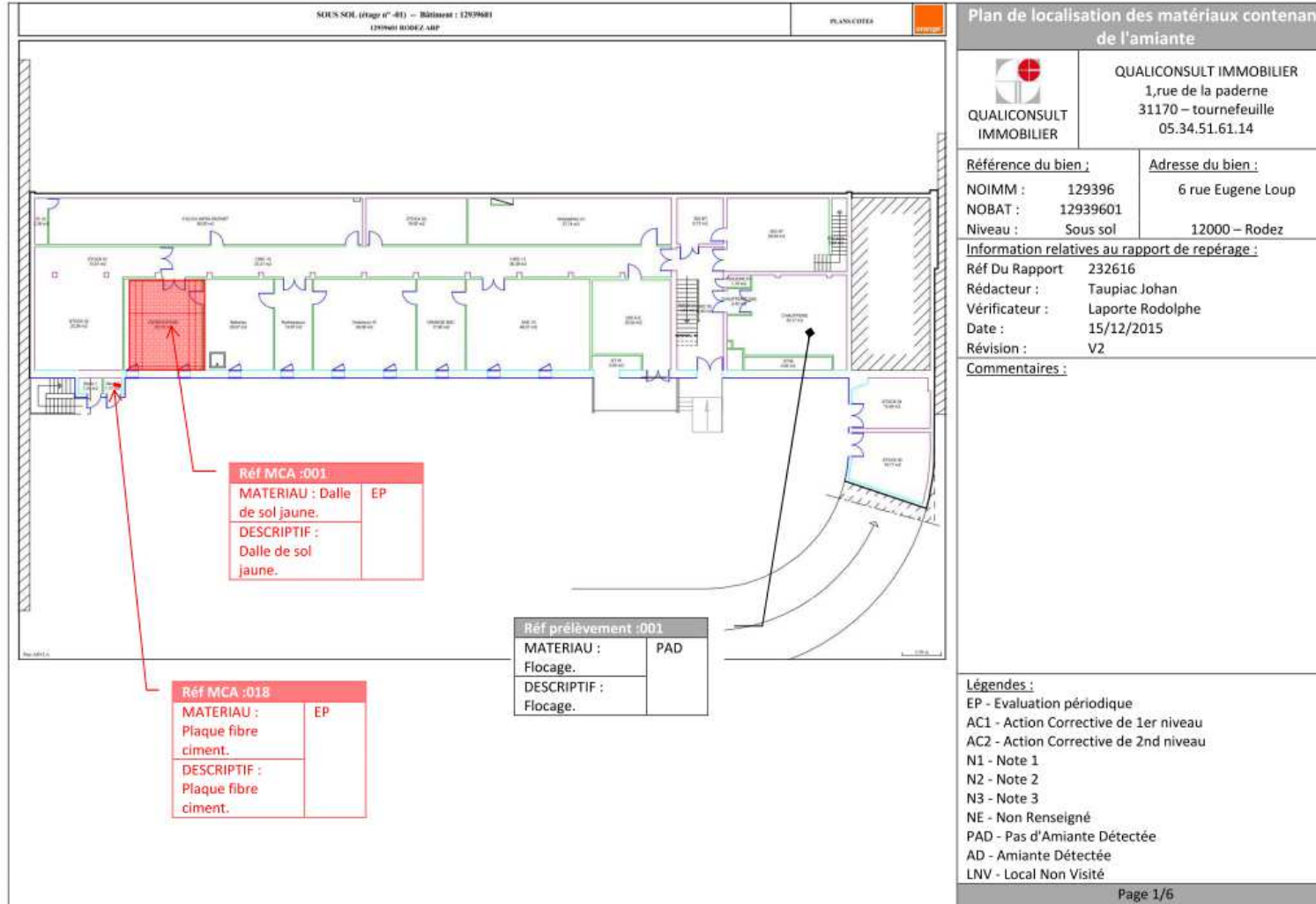
Terrasse 01 (Toiture) - Conduit de ventilation - Fibre ciment

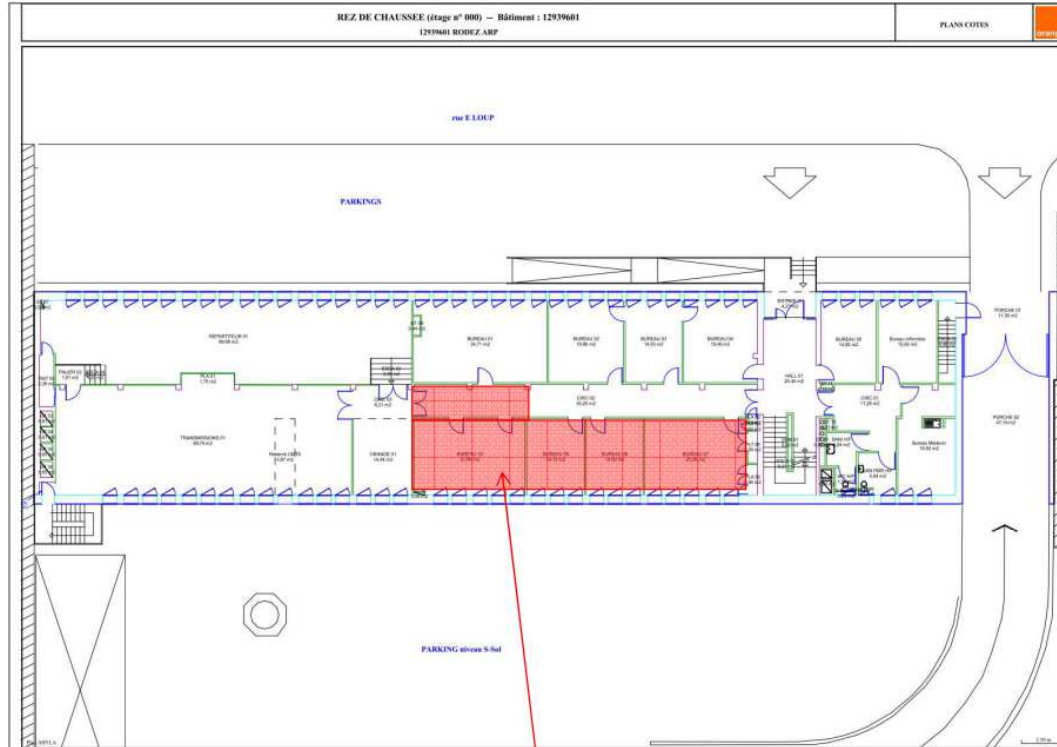


Terrasse 01 (Toiture) - Conduit de ventilation - Fibre ciment



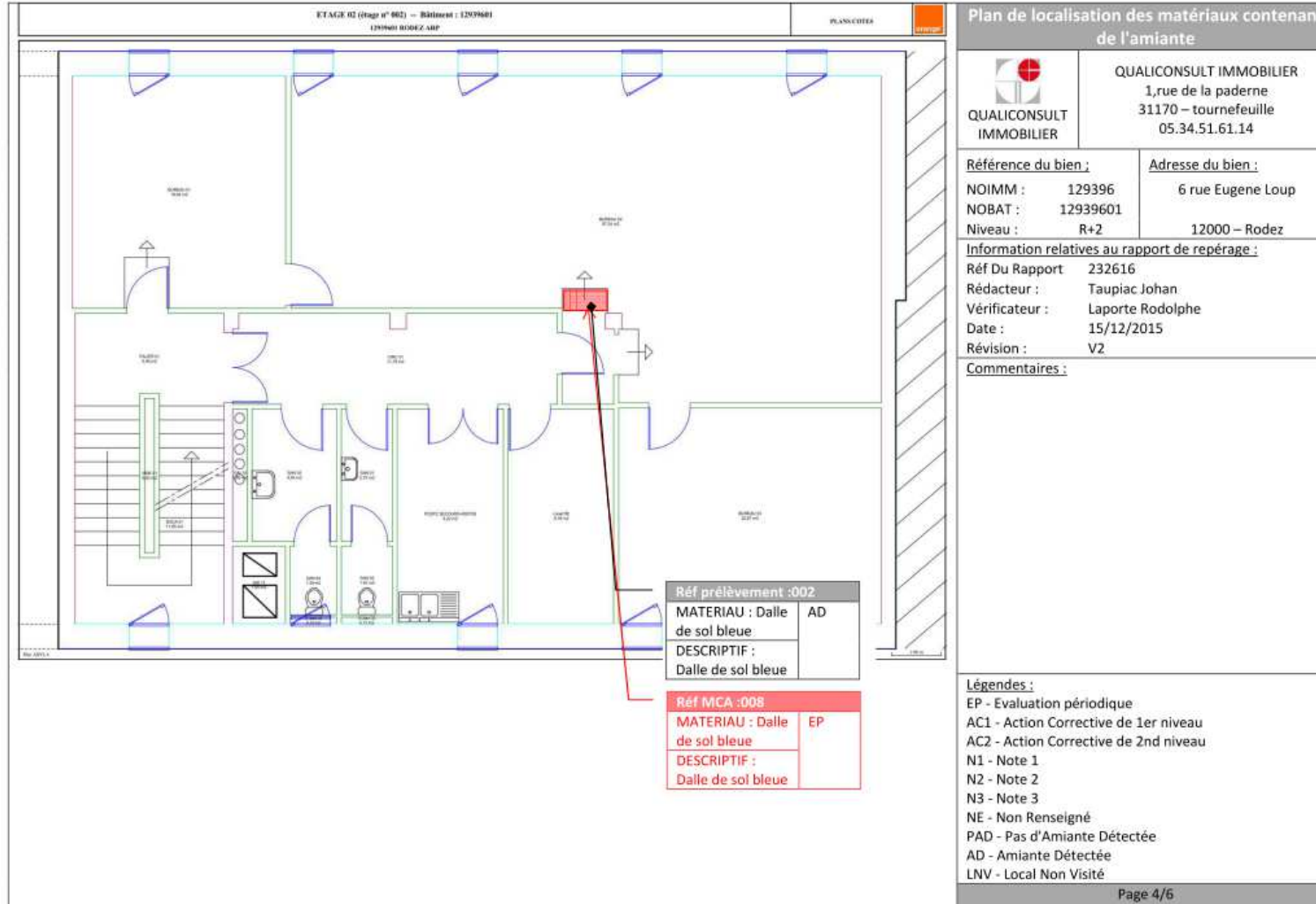
Toiture (Toiture) - Conduit de ventilation - Mitre Fibre ciment

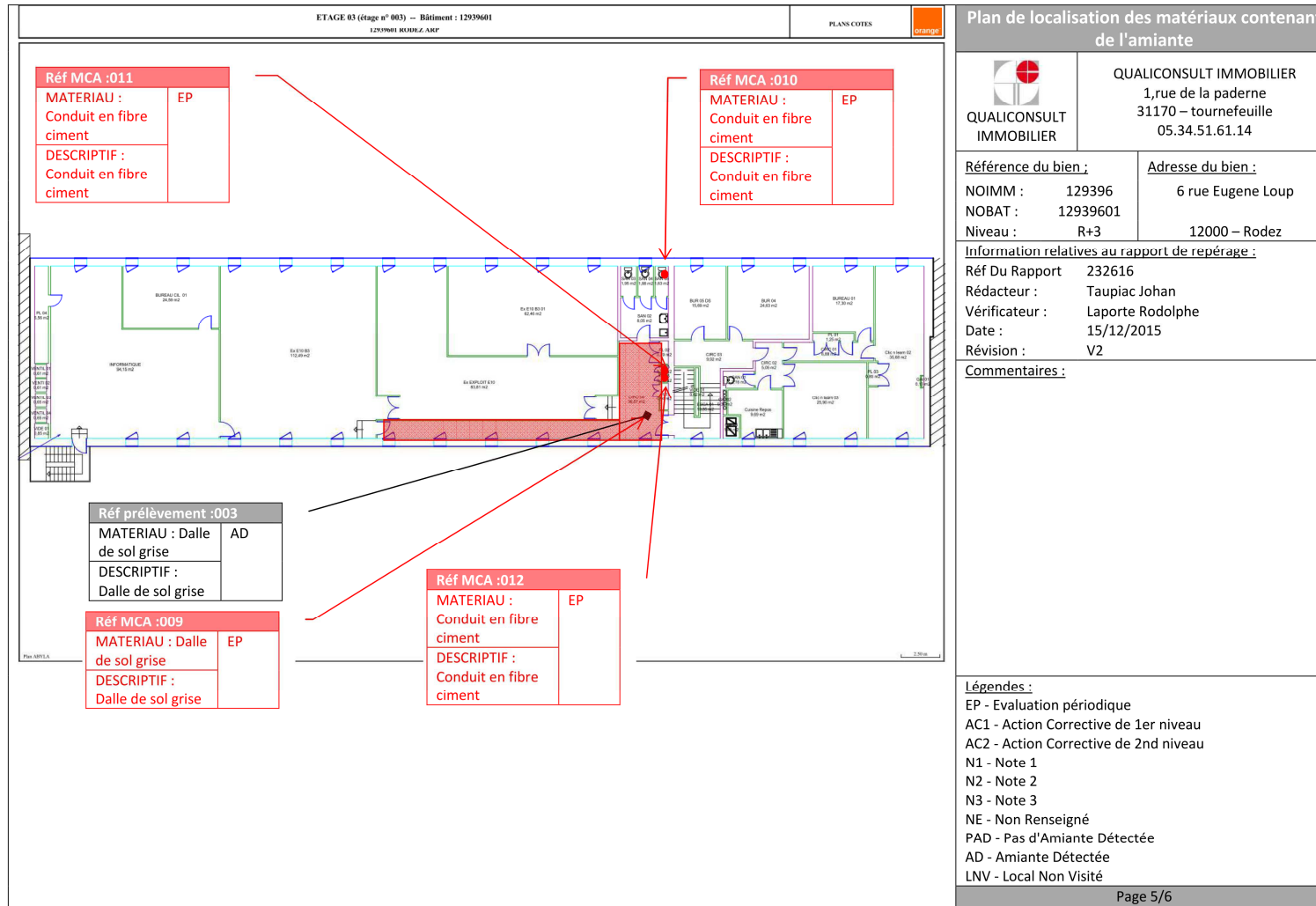


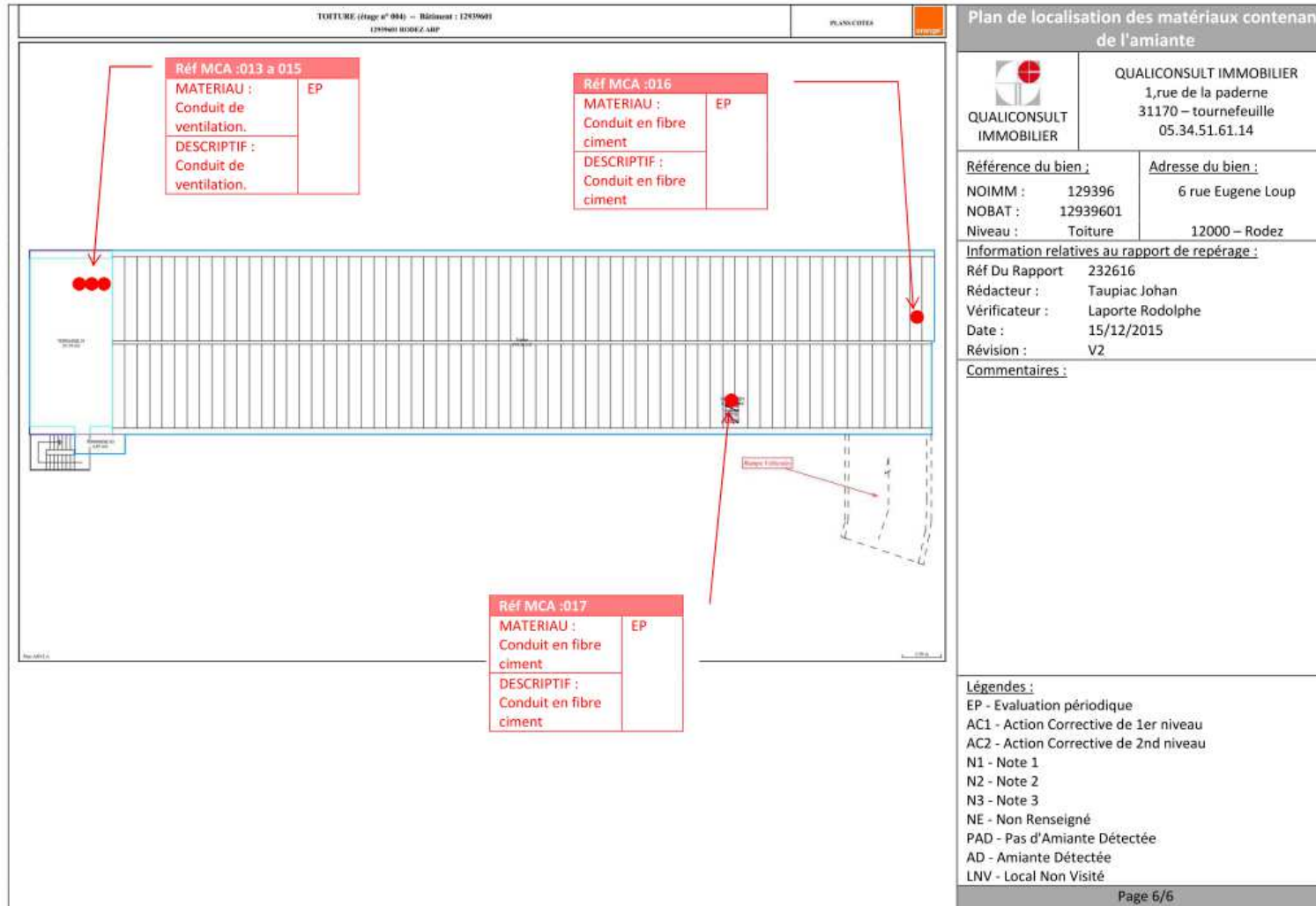


Réf MCA :002 a 006
MATERIAU : Dalle EP
de sol grise.
DESCRIPTIF :
Dalle de sol grise.

Plan de localisation des matériaux contenant de l'amiante	
<p>QUALICONSULT IMMOBILIER</p>	<p>QUALICONSULT IMMOBILIER 1,rue de la paderne 31170 – tournefeuille 05.34.51.61.14</p>
	<p>Référence du bien : NOIMM : 129396 NOBAT : 12939601 Niveau : Rdc</p>
<p>Information relatives au rapport de repérage :</p> <p>Réf Du Rapport : 232616 Rédacteur : Taupiac Johan Vérificateur : Laporte Rodolphe Date : 15/12/2015 Révision : V2</p>	
<p>Commentaires :</p>	
<p>Légendes : EP - Evaluation périodique AC1 - Action Corrective de 1er niveau AC2 - Action Corrective de 2nd niveau N1 - Note 1 N2 - Note 2 N3 - Note 3 NE - Non Renseigné PAD - Pas d'Amiante Détectée AD - Amiante Détectée LNV - Local Non Visité</p>	
<p>Page 2/6</p>	





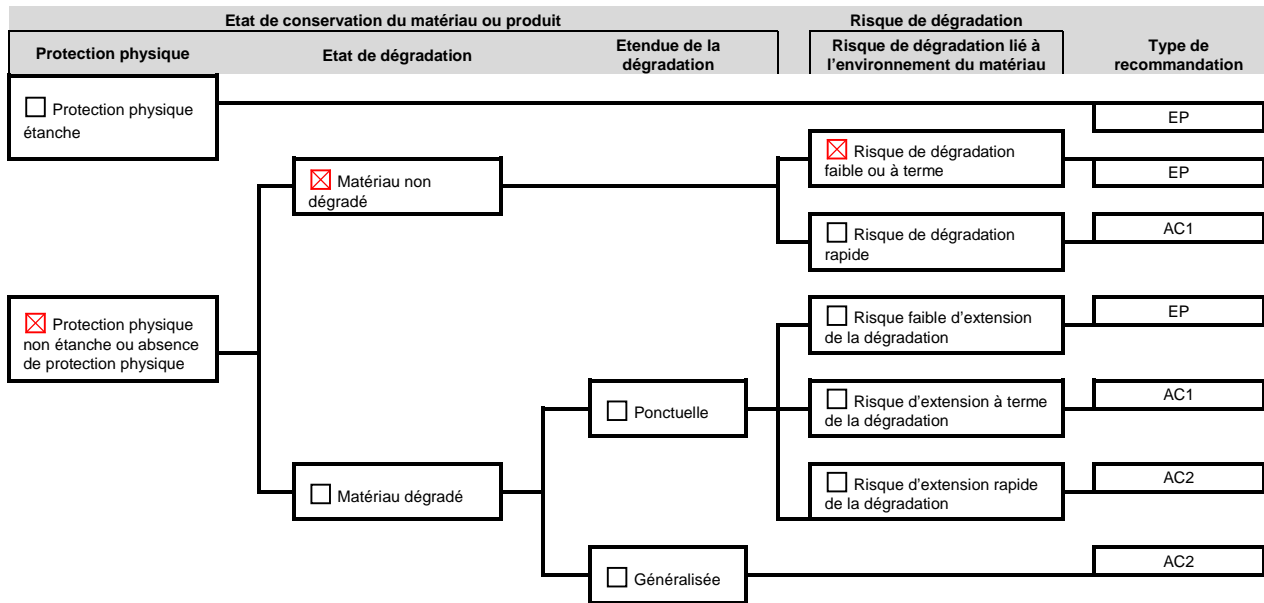


Annexe 3 : Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux de la liste B

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Stock 2 (Sous-sol) - Sol - Plaque Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

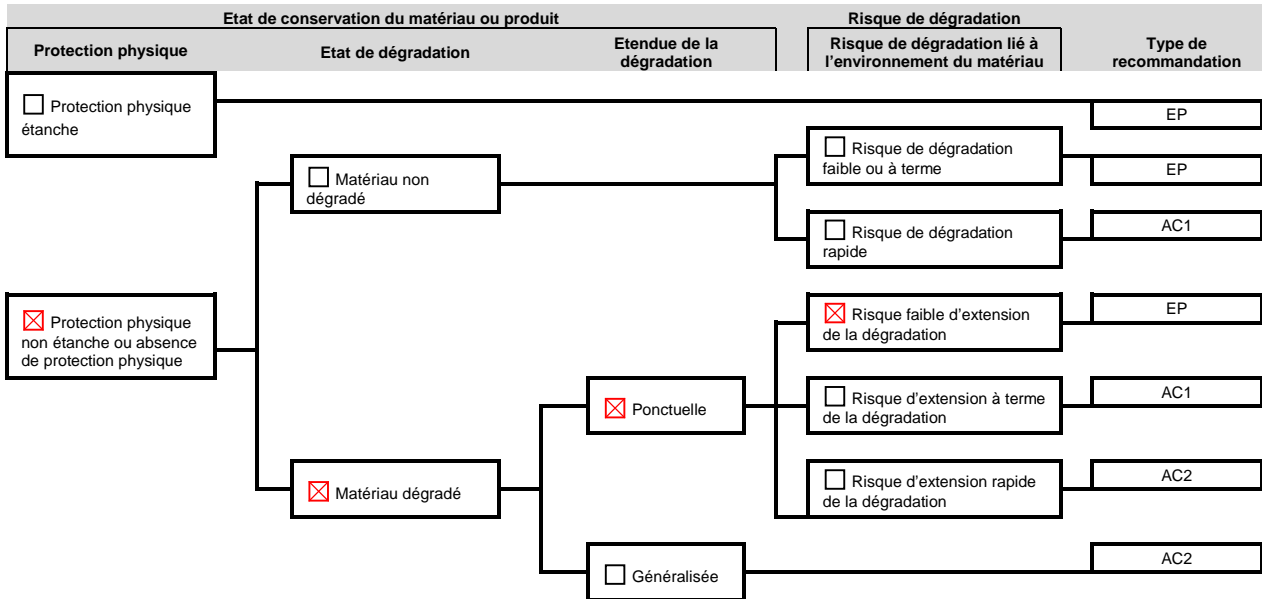
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Degroupage (Sous-sol) - Sol - Dalles de sol jaunes
Destination déclarée du local	
Repère	Prélevement IT060410-4306



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

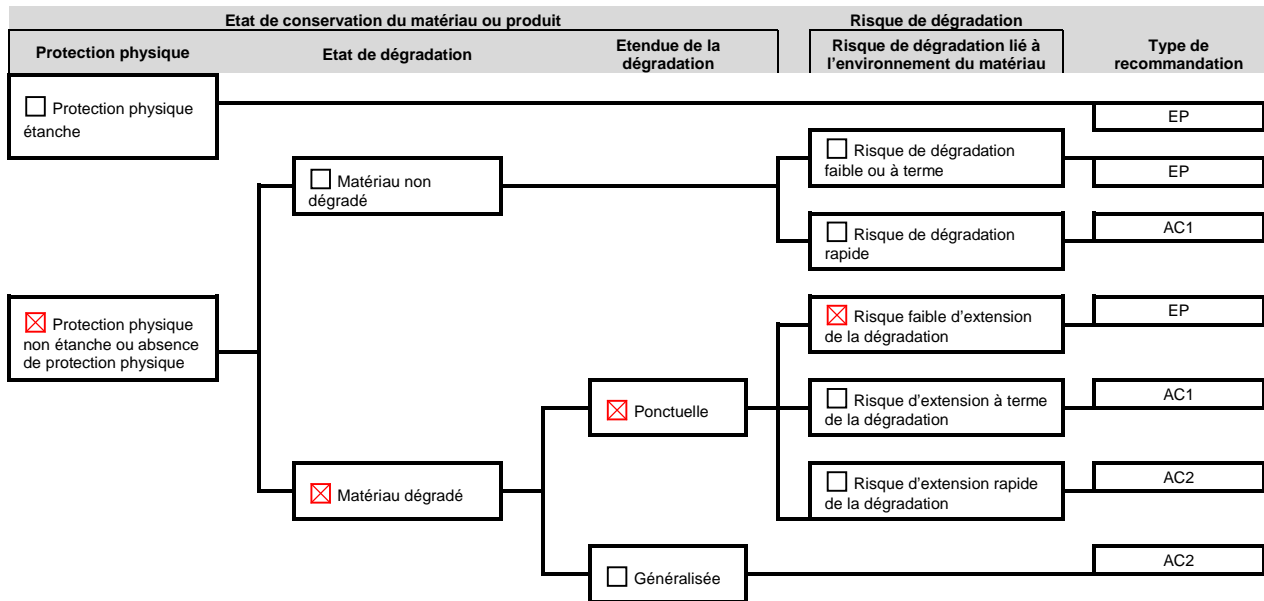
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Bureau 07 (Rdc) - Sol - Dalles de sol grises
Destination déclarée du local	
Repère	Prélevement IT060410-4303



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

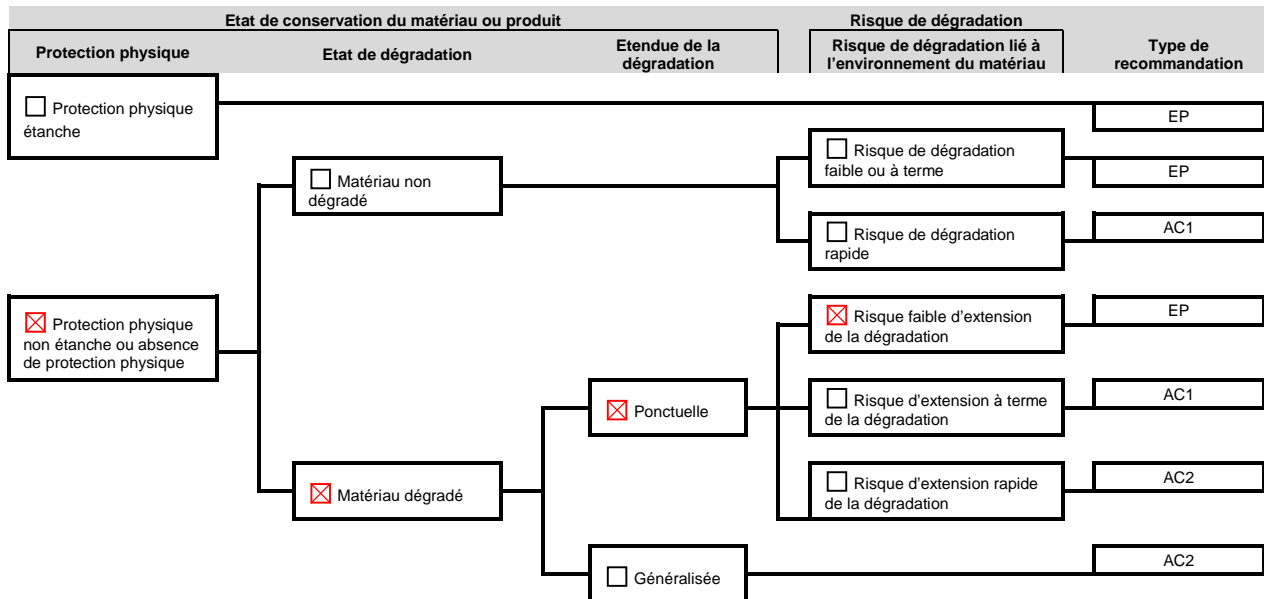
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Bureau 08 (Rdc) - Sol - Dalles de sol grises
Destination déclarée du local	
Repère	Prélevement IT060410-4303



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

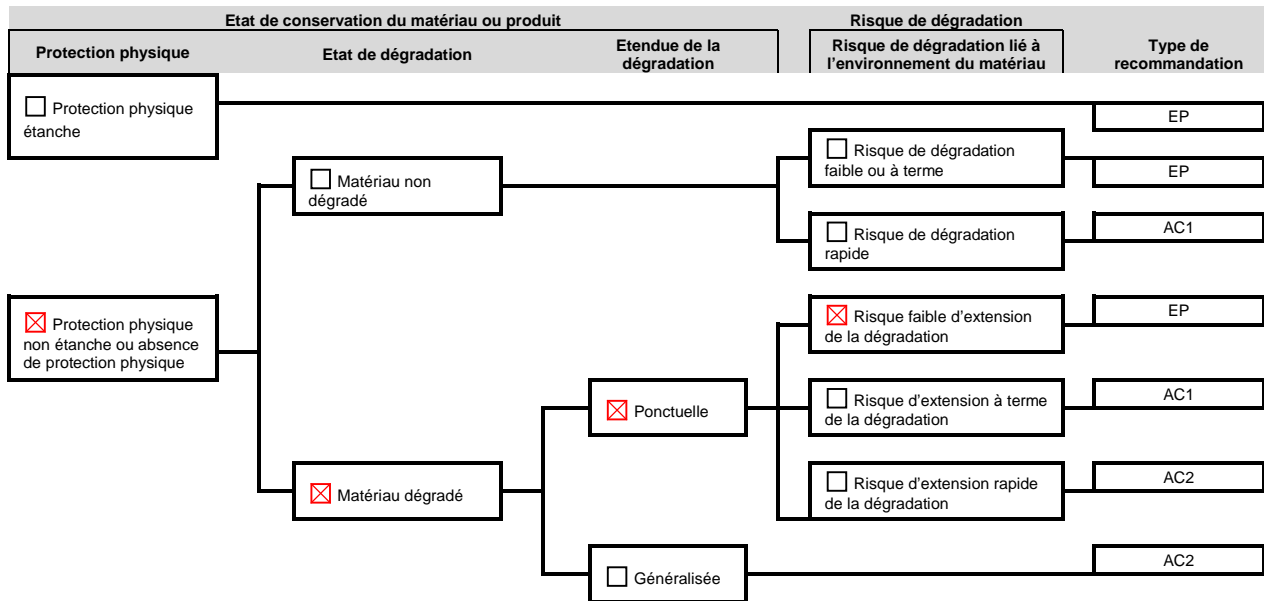
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Bureau 09 (Rdc) - Sol - Dalles de sol grises
Destination déclarée du local	
Repère	Prélevement IT060410-4303



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

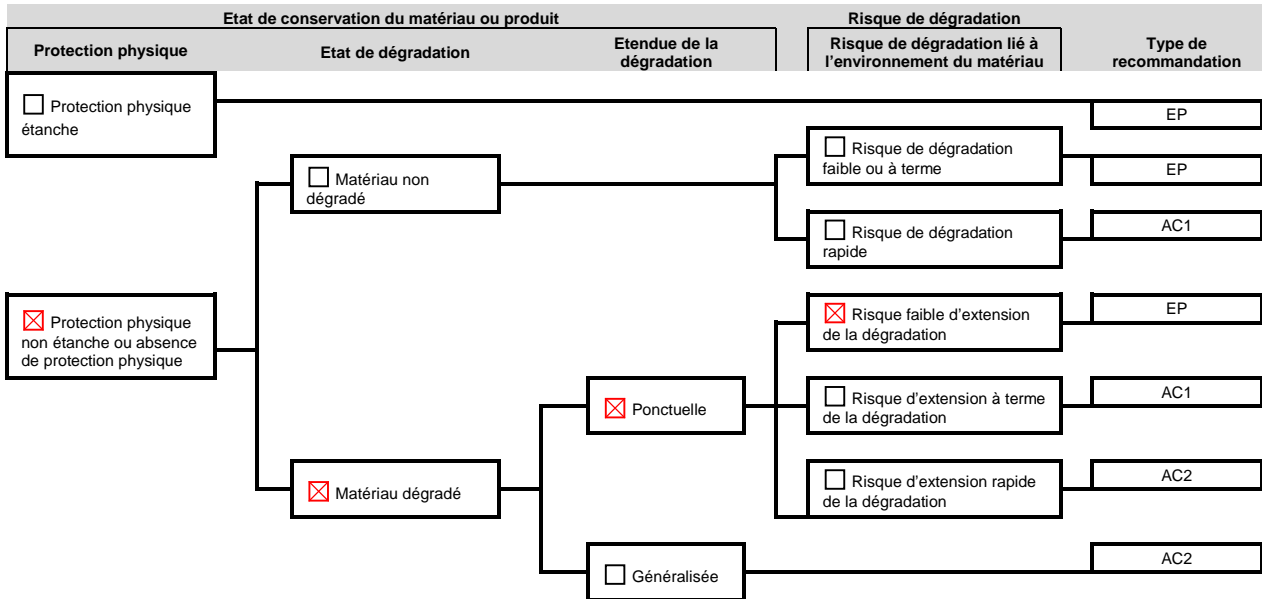
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Bureau 10 (Rdc) - Sol - Dalles de sol grises
Destination déclarée du local	
Repère	Prélevement IT060410-4303



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

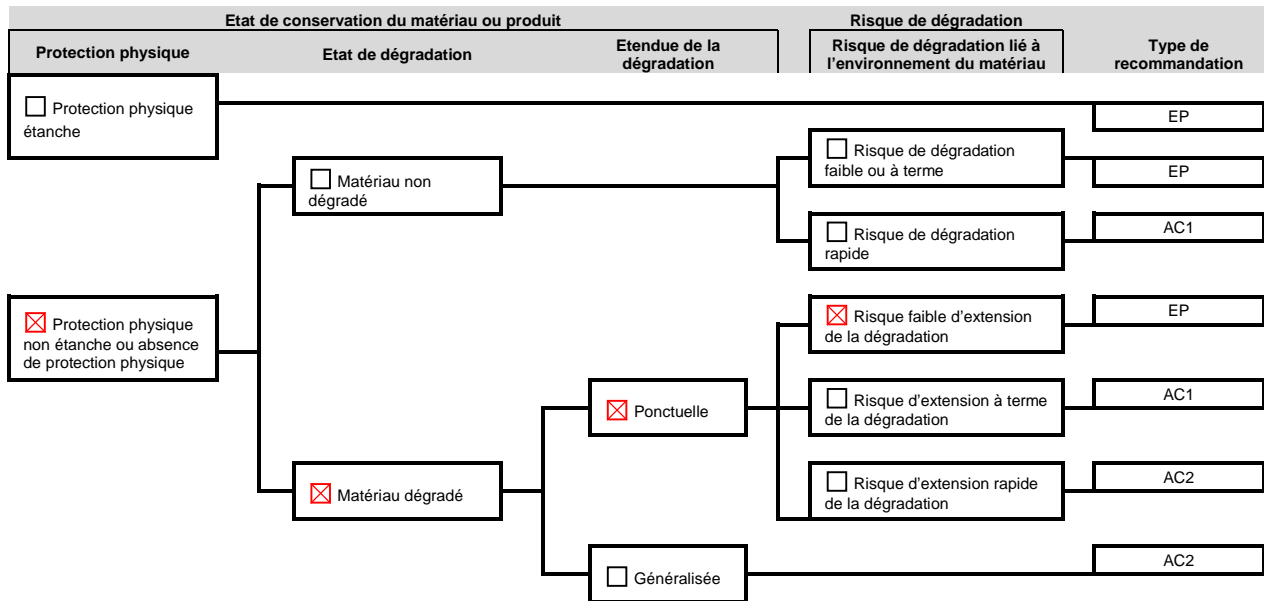
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Circ 02 (Rdc) - Sol - Dalles de sol grises
Destination déclarée du local	
Repère	Prélevement IT060410-4303



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

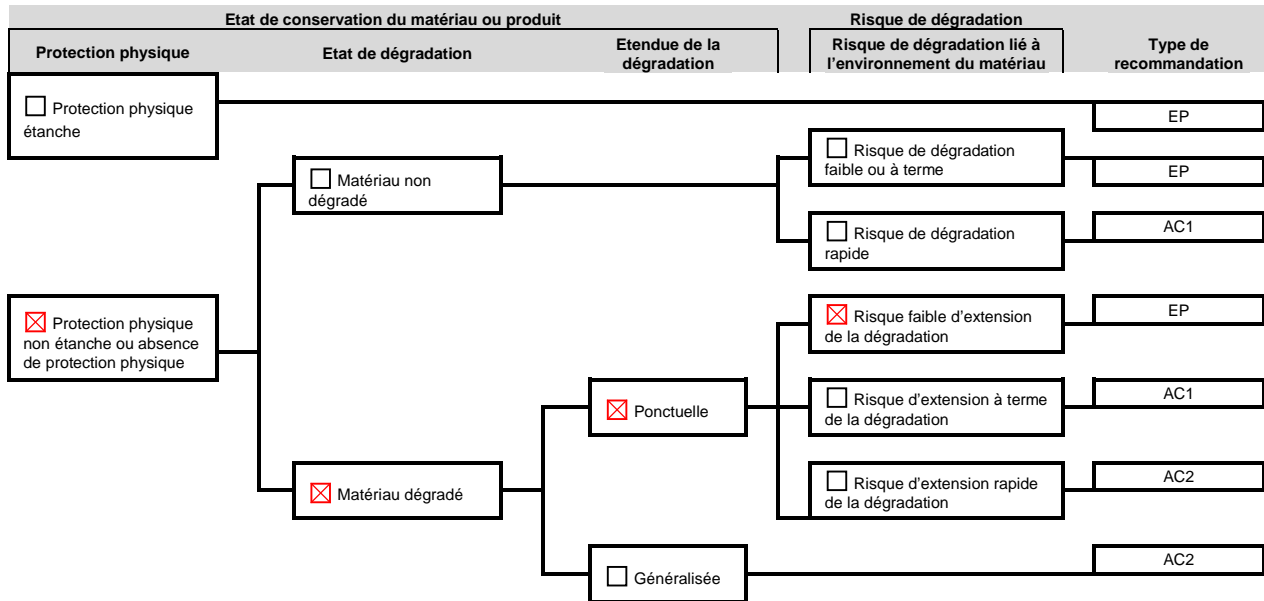
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Pla 01 (1er étage) - Conduit de ventilation - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

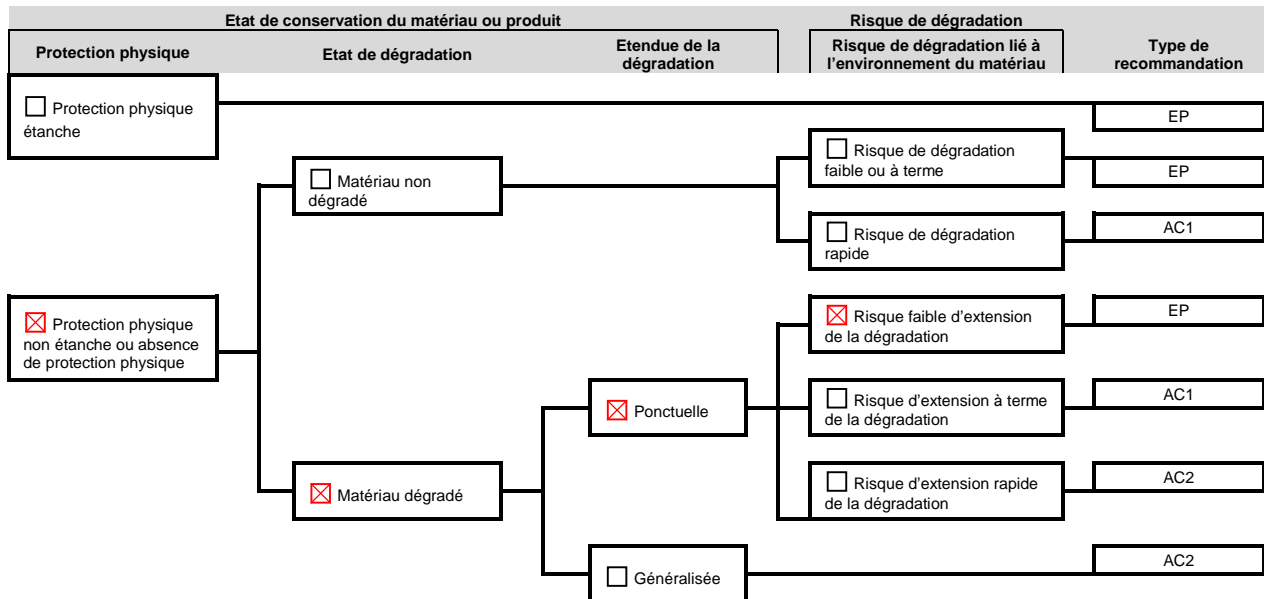
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Bureau 02 (2ème étage) - Sol - Dalles de sol bleues
Destination déclarée du local	
Repère	Prélevement P2



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

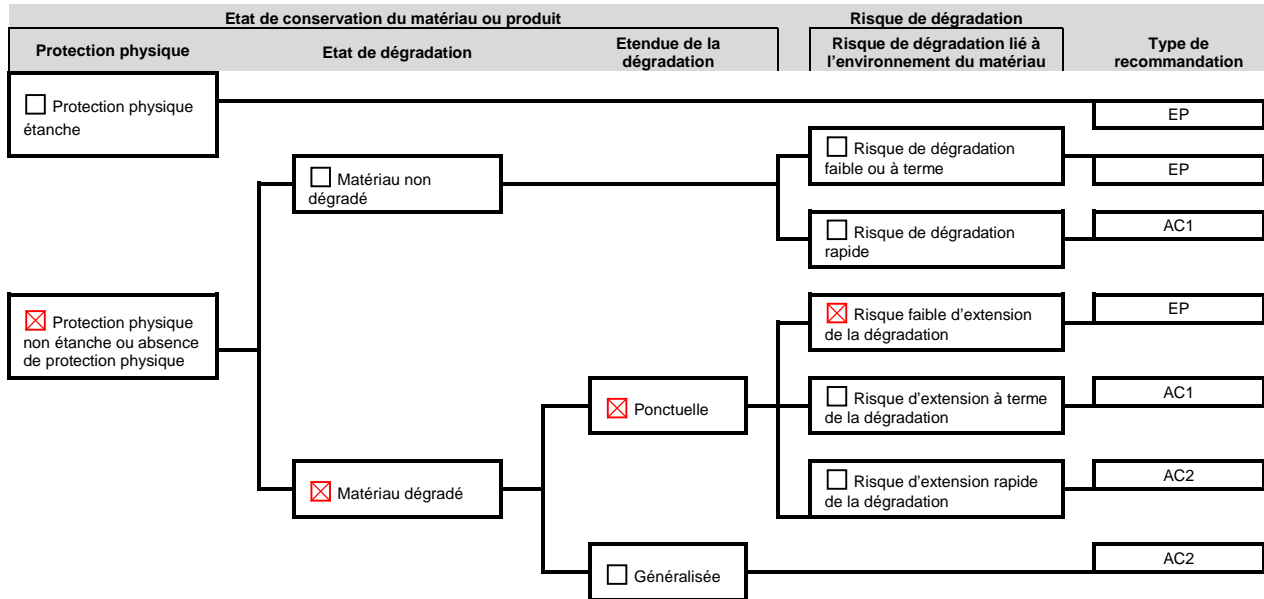
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Circ 04 (3ème étage) - Sol - Dalles de sol grises
Destination déclarée du local	
Repère	Prélevement P3



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

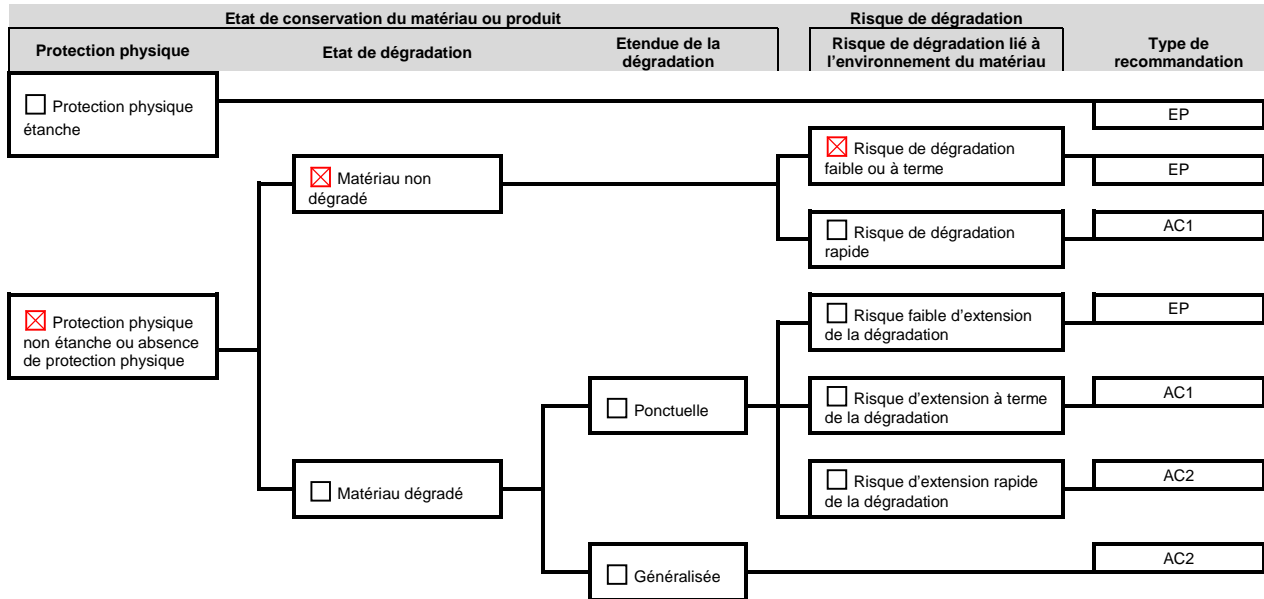
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Pl 05 (3ème étage) - Sol - Conduit Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

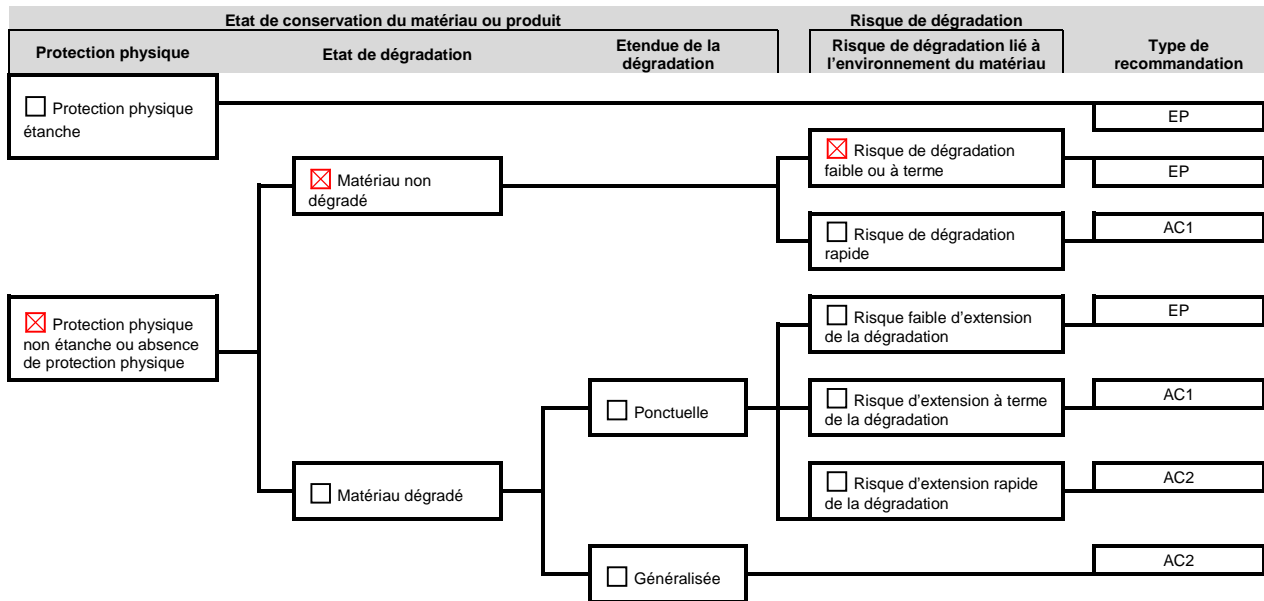
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Pl 06 (3ème étage) - Sol - Conduit Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

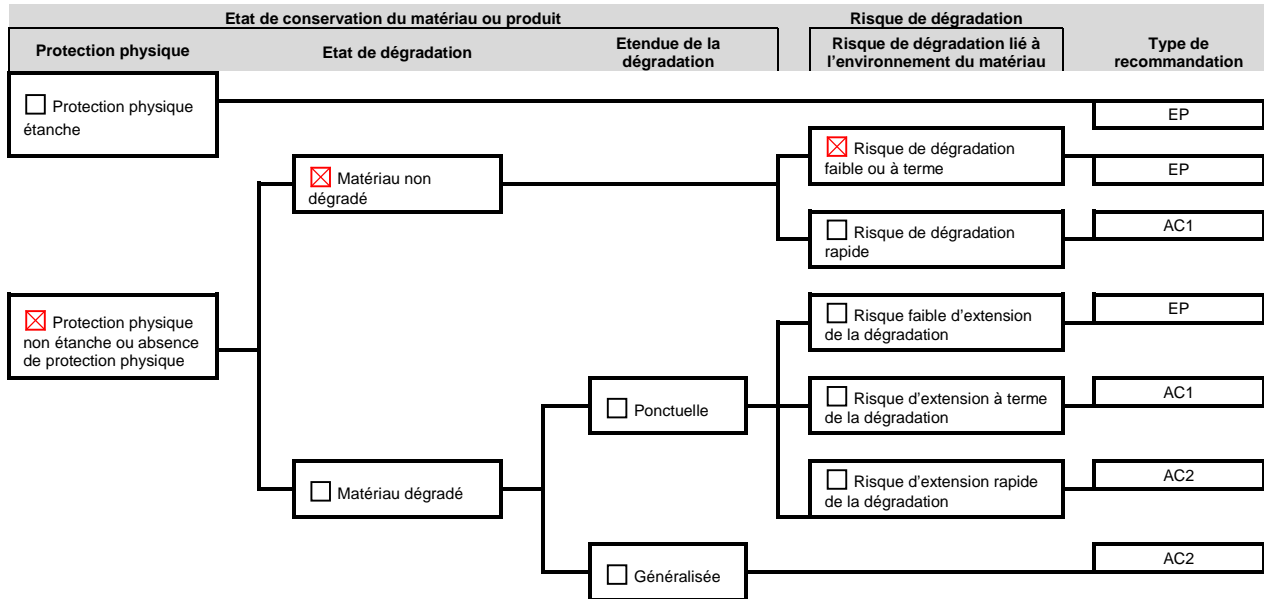
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	San 05 (3ème étage) - Conduit - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

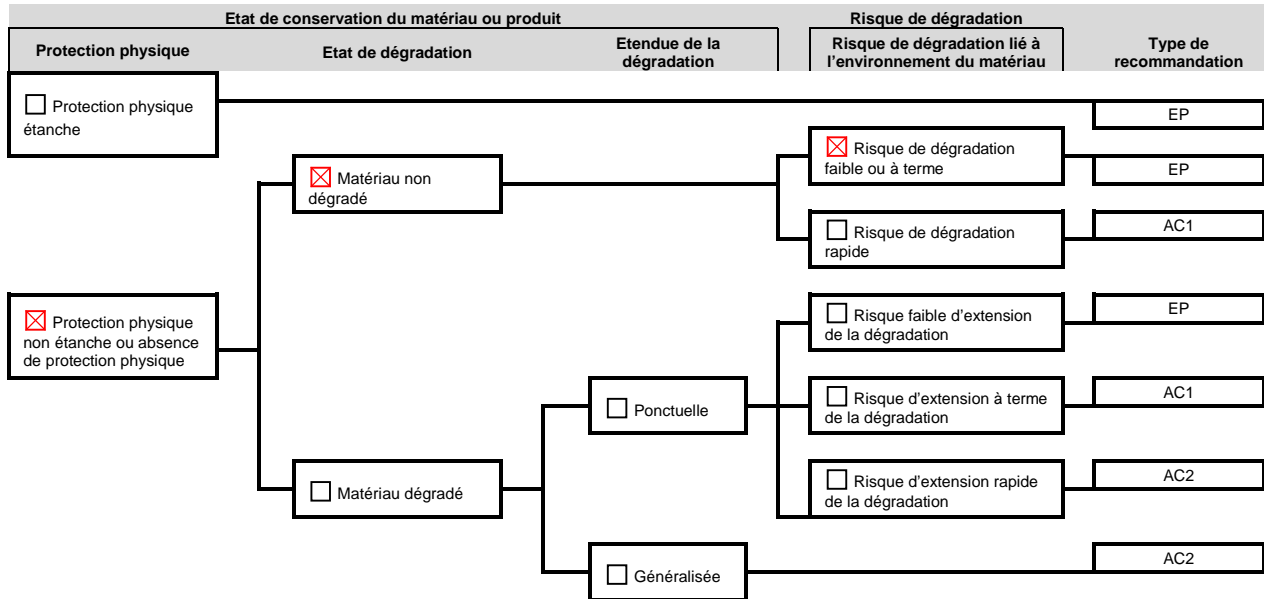
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Terrasse 01 (Toiture) - Conduit de ventilation - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

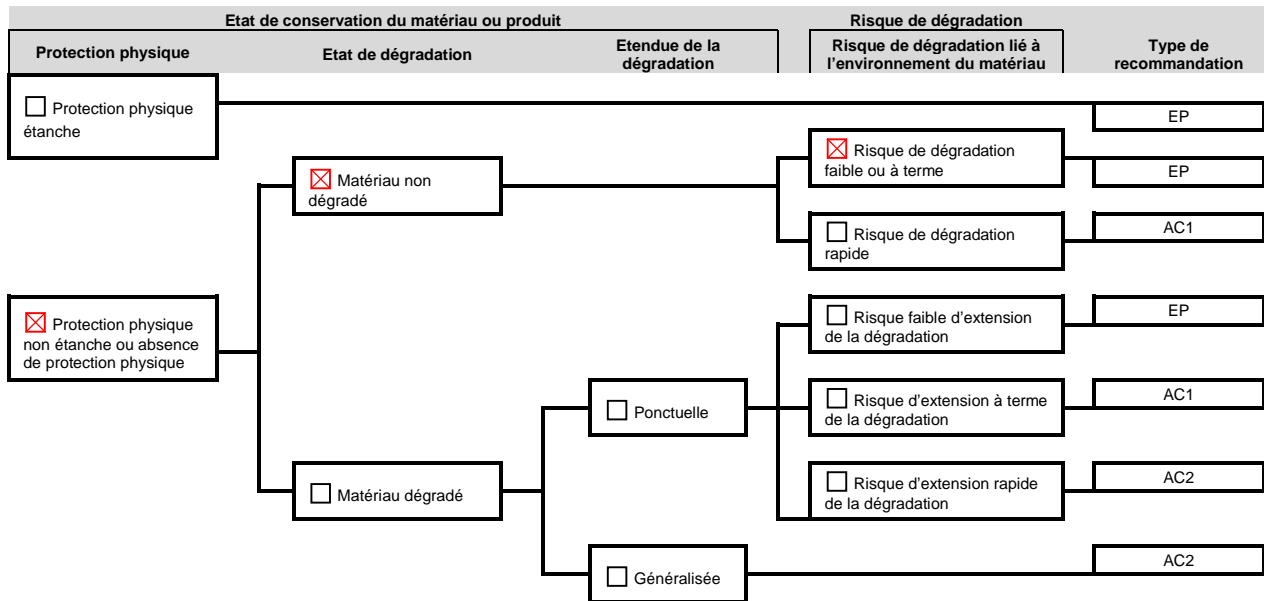
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Terrasse 01 (Toiture) - Conduit de ventilation - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

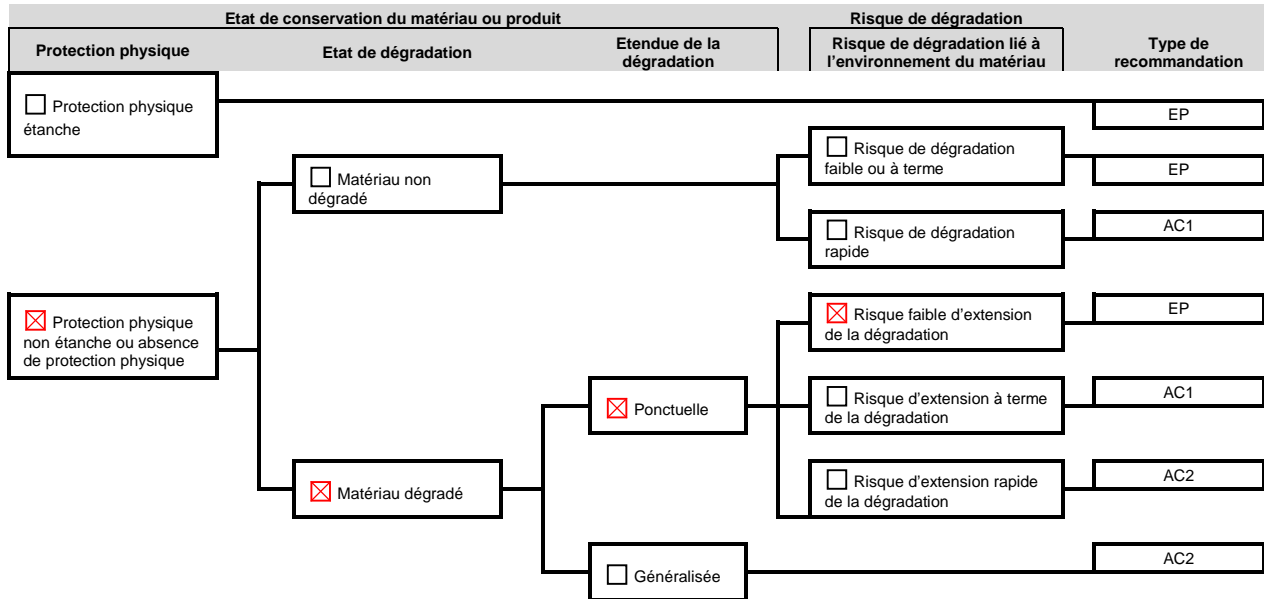
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Terrasse 01 (Toiture) - Conduit de ventilation - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

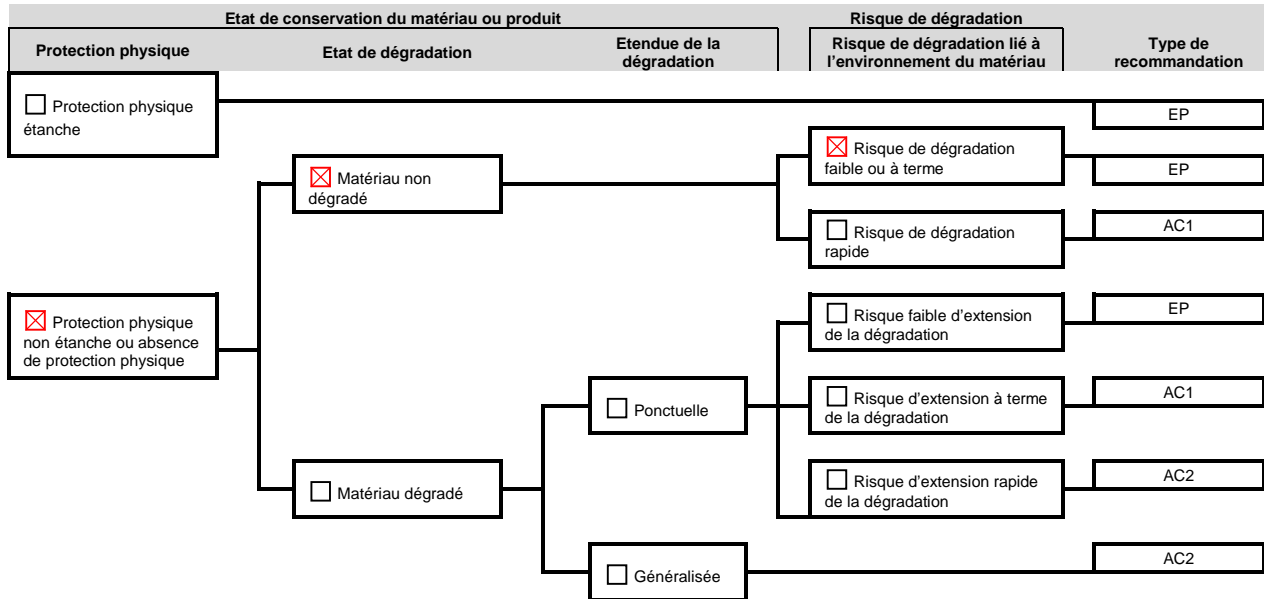
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Toiture (Toiture) - Conduit de ventilation - Mitre Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action corrective de premier niveau ; AC2 : action corrective de second niveau

Recommandations :

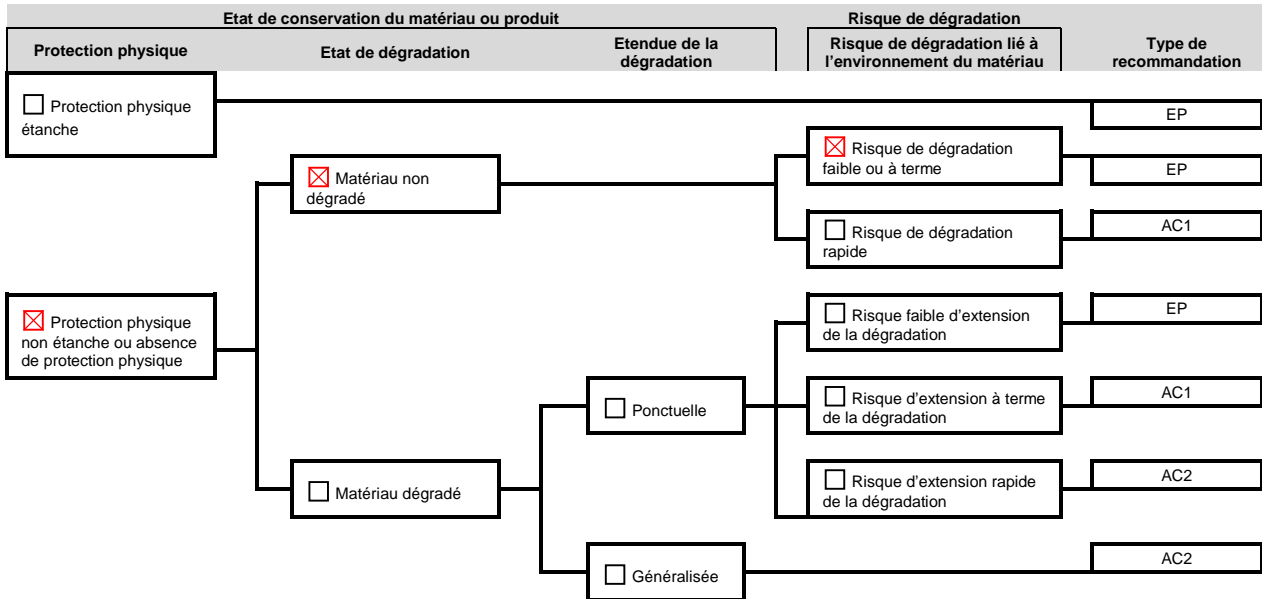
Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

GRILLE D'EVALUATION

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux de la liste B

Rédacteur	Johan TAUPIAC
N° de dossier	232616
Date de l'évaluation	15/12/2015
Bâtiment	NOIMM 129396 - NOBAT 12939601 6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Local ou zone homogène	Toiture (Toiture) - Conduit de ventilation - Fibre ciment
Destination déclarée du local	
Repère	



EP : évaluation périodique ; AC1 : action correctrice de premier niveau ; AC2 : action correctrice de second niveau

Recommandations :

Evaluation périodique

- Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

Annexe 4 : Procès-verbaux d'analyses laboratoire



Site d'Ilkirsch-Graffenstaden
38, rue de l'industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tel : 03 88 67 01 04
serviceclient@flashlab.fr



Qualiconsult Immobilier
Johan TAUPIAC
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° dossier FLASHLAB : 15FP023086
Rapport édité le : 02/01/2016

Date d'analyse : 29/12/2015
Date d'acceptation du dossier : 23/12/2015

Référence du client : 232616

NOIMM 129396 - NOBAT 12939601-6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Chaufferie (Sous-sol)

ID éch FlashLab	Référence client	Méthode d'analyse	Phase N°	Description visuelle de la phase	Description visuelle de la phase au microscope	Préparation		Résultat
						Nb	Traitement	
001	P1 Flocage (Plafond)	# MOLP	1	Matériau non compact	Matériau granuleux, Fibres de verre	2	N/A	Absence de fibres d'amiante

Méthodes d'analyse pour la recherche des fibres d'amiante dans les matériaux :

Analyse MOLP : adaptée du Guide HSG 248 – Appendix 2 et méthode interne
Microscope Electronique à Transmission (MET) : selon la norme NFX 43-050 (parties pertinentes) et méthode interne

Observation(s) :

T. Phuoc BUI
Directeur technique

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.



Site d'Ilkirsch-Graffenstaden
38, rue de l'Industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tel : 03 88 67 01 04
serviceclient@flashlab.fr



Qualiconsult Immobilier
Johan TAUPIAC
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° dossier FLASHLAB : 15FP023086
Rapport édité le : 02/01/2016

Date d'analyse : 29/12/2015
Date d'acceptation du dossier : 23/12/2015

Référence du client : 232616

NOIMM 129396 - NOBAT 12939601-6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Bureau 02 (2ème étage)

ID éch FlashLab	Référence client	Méthode d'analyse	Phase N°	Description visuelle de la phase	Description visuelle de la phase au microscope	Préparation		Résultat
						Nb	Traitement	
002	P2 Dalles de sol bleues (Sol)	# MET	1	Plaque dure, Gris(e)	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

Méthodes d'analyse pour la recherche des fibres d'amiante dans les matériaux :

Analyse MOLP : adaptée du Guide HSG 248 – Appendix 2 et méthode interne
Microscope Electronique à Transmission (MET) : selon la norme NFX 43-050 (parties pertinentes) et méthode interne

Observation(s) :

T. Phuoc BUI
Directeur technique

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.



Site d'Ilkirsch-Graffenstaden
38, rue de l'Industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tel : 03 88 67 01 04
serviceclient@flashlab.fr



Qualiconsult Immobilier
Johan TAUPIAC
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° dossier FLASHLAB : 15FP023086

Date d'analyse : 29/12/2015

Rapport édité le : 02/01/2016

Date d'acceptation du dossier : 23/12/2015

Référence du client : 232616

NOIMM 129396 - NOBAT 12939601-6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ

Circ 04 (2ème étage)

ID éch FlashLab	Référence client	Méthode d'analyse	Phase N°	Description visuelle de la phase	Description visuelle de la phase au microscope	Préparation		Résultat
						Nb	Traitement	
003	P3 Dalles de sol grises (Sol)	# MET	1	Plaque dure, Gris(e)	N/A	1	Tétrahydrofurane	Présence de fibres d'amiante de type Chrysotile

Méthodes d'analyse pour la recherche des fibres d'amiante dans les matériaux :

Analyse MOLP : adaptée du Guide HSG 248 – Appendix 2 et méthode interne

Microscope Electronique à Transmission (MET) : selon la norme NFX 43-050 (parties pertinentes) et méthode interne

Observation(s) :

T. Phuoc BUI
Directeur technique

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur. Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.



Site d'Ilkirsch-Graffenstaden
38, rue de l'Industrie
67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN
Tel : 03 88 67 01 04
serviceclient@flashlab.fr



Qualiconsult Immobilier
Johan TAUPIAC
1 rue de la Paderne
31170 TOURNEFEUILLE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° dossier FLASHLAB : 15FP023086
Rapport édité le : 02/01/2016

Date d'analyse : 29/12/2015
Date d'acceptation du dossier : 23/12/2015

Référence du client : 232616

NOIMM 129396 - NOBAT 12939601-6 RUE EUGENE LOUP - 12000 RODEZ
Circ 04 (2ème étage)

ID éch FlashLab	Référence client	Méthode d'analyse	Phase N°	Description visuelle de la phase	Description visuelle de la phase au microscope	Préparation		Résultat
						Nb	Traitement	
004	P4 Faux plafond en dalles suspendues (Plafond)	# MOLP	1	Plaque semi dure	Matériau granuleux, Fibres de papier, Fibres de verre	2	N/A	Absence de fibres d'amiante

Méthodes d'analyse pour la recherche des fibres d'amiante dans les matériaux :

Analyse MOLP : adaptée du Guide HSG 248 – Appendix 2 et méthode interne
Microscope Electronique à Transmission (MET) : selon la norme NFX 43-050 (parties pertinentes) et méthode interne

Observation(s) :

T. Phuoc BUI
Directeur technique

La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai.
Le laboratoire ne saurait être responsable de l'échantillonnage et du prélèvement des échantillons, qui incombent entièrement au demandeur.
Seules les prestations identifiées par le symbole # dans ce document sont effectuées sous le couvert de l'accréditation.

Annexe 5 : Rapports antérieurs

SOMMAIRE D.T.A

France TELECOM / RODEZ/FORVEILLE

NOIMM: 129396

NOBAT: 12939601

1 - INFORMATIONS GENERALES

2 - FICHE RECAPITULATIVE

- 2.1 - Identification du bâtiment
- 2.2 - Locaux ayant donné lieu à un repérage
- 2.3 - Liste des locaux non visités
- 2.4 - Liste des volumes inaccessibles
- 2.5 - Liste et localisation des matériaux contenant de l'amiante
- 2.6 - Consignes générales de sécurité
- 2.7 - Enregistrement des contrôles, des mesures d'empoussièremment et des travaux réalisés

3 - RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE

- 3.1 - Conclusion
- 3.2 - Résultats détaillés
- 3.3 - Tableau des composants recherchés
- 3.4 - Analyses
- 3.5 - Enregistrement des rapports de repérages antérieurs

4 - ANNEXES

- 4.1 - Plans de repérage
- 4.2 - Attestations de compétence des opérateurs
- 4.3 - Accréditation du laboratoire

DOSSIER TECHNIQUE AMIANTE

1 - INFORMATIONS GENERALES

Numéro de dossier: 38408

Nom de l'immeuble: RODEZ/FORVEILLE

Adresse: 6 RUE EUGENE LOUP
12000 RODEZ

NOIMM/NOBAT: 129396 / 12939601

Propriétaire: Groupe France Télécom
6 place d'Alleray 75015 PARIS

Donneur d'ordre: F.T. UGI PAYS D'OC

Date du DTA 09/11/2004
Date de visite 12/10/2004


Prestataire: EDM 14

Adresse: 36 avenue du 6 Juin
14000 CAEN

Nom du rédacteur: Pierre BLANQUART

Nom du responsable: Martine ARZENS



Société	Représentant	Date	Signature
EDM 14 36 AVENUE DU 6 JUIN 14000 CAEN	Mme ARZENS	09/11/2004	

2 - FICHE RECAPITULATIVE

Numero de référence du dossier: 38408 Date du DTA: 09/11/2004

Adresse de l'UGI qui détient le DTA: F.T. UGI PAYS D'OC
16 RUE GABRIEL PERI - BP 850
31015 TOULOUSE CEDEX 15

Modalités de consultation:

2.1 - IDENTIFICATION DU BATIMENT

Designation: **RODEZ/FORVEILLE**
Adresse: **6 RUE EUGENE LOUP**
12000 RODEZ

NOIMM/NOBAT: **129396 / 12939601**

2.2 - LOCAUX AYANT DONNE LIEU A UN REPERAGE

La visite porte sur l'ensemble des locaux à l'exception des locaux précisés ci-dessous le cas échéant.

2.3 - LISTE DES LOCAUX NON VISITES

NEANT

2.4 - LISTE DES VOLUMES INACCESSIBLES

NEANT

Numéro de référence du dossier: 38408

Date du DTA: 09/11/2004

NOIMM/NOBAT: 129396 / 12939601

2.5 - LISTE ET LOCALISATION DES MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE

Niveau	Local	Matériaux	Prélèvement Repère	Etat de conservation	Préconisations
-1	MACHINES 01	5-a Revêtements de sols dalle dure jaune cassante compacte	IT060410-4306 Y	ED	RP
-1	MACHINES 01	5-a Revêtements de sols colle bitumineuse noire et ragréage gris	IT060410-4306 Y	ED	RP
-1	G.E	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit amiante ciment	non A	BEC	RAS
-1	GT 01	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit amiante ciment	non Z	BEC	RAS
0	BUREAU 07	5-a Revêtements de sols dalle dure grise cassante compacte	IT060410-4303 R	BEC	RAS
0	BUREAU 08	5-a Revêtements de sols dalle dure grise cassante compacte	IT060410-4303 R	BEC	RAS
0	BUREAU 09	5-a Revêtements de sols dalle dure grise cassante compacte	IT060410-4303 R	BEC	RAS
0	BUREAU 10	5-a Revêtements de sols dalle dure grise cassante compacte	IT060410-4303 R	BEC	RAS
0	CIRC 02	5-a Revêtements de sols dalle dure grise cassante compacte	IT060410-4303 R	BEC	RAS
1	GT 03	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit en amiante ciment	non A	BEC	RAS
2	GAI 11	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit en amiante ciment	non A	BEC	RAS
4	VENT 02	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit en amiante ciment	non A	BEC	RAS
4	VENT 01	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit en amiante ciment	non A	BEC	RAS

4/36

4	VENT 03	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit en amiante ciment	non A	BEC	RAS
4	TERRASSE 01	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit en amiante ciment	non A	BEC	RAS
4	Toiture	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit en amiante ciment é chapeau cheminée	non A	BEC	RAS
0	PIECE SOUS ESCALIER EXTERIEUR	1-c Elément ponctuel (dalle en amiante ciment)	non C	BEC	RAS

- Légende -

Etat	PC	Parties Communes, non-concernées par ce constat
	BEC	Bon Etat de Conservation
	ED	Etat Dégradé
Préconisation	IT	Impossibilité Technique
	SP	SURVEILLANCE PERIODIQUE DANS UN DELAI MAXIMAL DE 3 ANS
	RC	RETRAIT OU CONFINEMENT AVEC MISE EN PLACE DE MESURE
	RP	REPLACEMENT OU PROTECTION CONTRE LES SOLlicitATIONS MECANIQUES
	VT	A VERIFIER SI TRAVAUX
	RAS	RIEN A SIGNALER

2.6 - Consignes Générales de Sécurité

1. Informations Générales

Raspier des fibres d'amiante est dangereux pour la santé. L'inhalation de ces fibres est une cause de pathologies graves (dont les cancers du poumon et de la plèvre).

Les matériaux contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure anormale ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...).

Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises.

Il est recommandé aux particuliers d'éviter toute intervention directe sur des matériaux friables contenant de l'amiante (flocages, calorifuges, cartons d'amiante, éléments en amiante tissé ou tressé, mousse isolante de calfeutrement...) et d'avoir recours, dans de telles situations, à des professionnels (cf. point 2 ci-dessous).

2. Information des professionnels

Professionnels : attention, les consignes générales de sécurité mentionnées ci-après sont avant tout destinées aux particuliers. Les mesures renforcées vous concernant sont fixées par la réglementation relative à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation de poussières d'amiante. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés peuvent vous être fournis par les directions régionales du travail, de l'emploi et de la formation professionnelles (DRTEFP), les services de prévention des caisses régionales d'assurance maladie (CRAM) et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPTBTP).

3. Consignes générales de sécurité

a) Consignes générales de sécurité visant à réduire l'exposition aux poussières d'amiante

Lors d'interventions sur (ou à proximité) des matériaux contenant de l'amiante, il convient d'éviter au maximum l'émission de poussière pour vous et votre voisinage.

L'émission de poussière doit être limitée, par exemple en cas de :

- manipulation et maintenance de matériaux non friables contenant de l'amiante (comme le remplacement de joints ou encore la maintenance d'éléments en amiante-ciment) ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau friable en bon état (flocage ou calorifugeage), comme par exemple le déplacement de quelques éléments de faux plafonds sans amiante sous une dalle floquée, d'interventions légères dans des boîtiers électriques,
- travaux directs sur un matériau compact (amiante-ciment, enduits, joints, dalles...), comme le perçage ou encore la découpe d'éléments en amiante-ciment ;
- déplacement local d'éléments d'un faux plafond rigide contenant du carton d'amiante avec des parements.

L'émission de poussière peut être limitée :

- par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante (en tenant compte du risque électrique), afin d'abaisser le taux d'émission de poussière ;
- en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente

Le port d'équipements de protection est recommandé.

Des demi-masques filtrants (type FFP3 conformes à la norme européenne EN 149) permettent de réduire l'inhalation de fibres d'amiante. Ces masques doivent être jetés après utilisation.

Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées à la fin de chaque utilisation.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

b) Consignes générales de sécurité relatives à la gestion des déchets contenant de l'amiante**Stockage des déchets sur le site**

Seuls les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment ou les dalles de sol, par exemple) peuvent être stockés temporairement sur le chantier. Le site de stockage doit être aménagé de manière à éviter l'envol et la migration de fibres. Son accès doit être interdit aux personnes autres que le personnel de l'entreprise de travaux.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les floccages, calorifugeages et cartons d'amiante) doivent être placés en sacs étanches puis transférés dès leur sortie de la zone de confinement vers les sites adéquats.

Élimination des déchets

Les matériaux où l'amiante est fortement lié (tels que l'amiante-ciment, les dalles de sol, clapets et volets coupe-feu) doivent être éliminés soit en installations de stockage pour déchets ménagers et assimilés soit en décharges pour déchets contenant de l'amiante lié. Ces déchets sont conditionnés en sacs étanches, type grands récipients pour vase (GRV) ou sur palettes filmées.

Les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante (comme les floccages, calorifugeage et cartons d'amiante) et les matériaux dégradés doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. Ces déchets sont conditionnés en doubles sacs étanches scellés.

Dans les deux cas, le propriétaire ou son mandataire remplit le cadre qui lui est destiné sur le bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA n° 11861*01). Il reçoit l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification).

Élimination des déchets connexes

Les déchets autres que les déchets de matériaux, tels que les équipements de protection, les déchets de matériels (filtres, par exemple) et les déchets issus du nettoyage sont éliminés suivant la même procédure que celle décrite pour les matériaux à fort risque de libération de fibres d'amiante.

Numéro de référence du dossier: 38408

Date du DTA: 09/11/2004

NOIMM/NOBAT: 129396 / 12939601

**2.7 - ENREGISTREMENT DES CONTROLES, DES MESURES D'EMPOUSSIEREMENT ET DES TRAVAUX
(retrait, confinement) REALISES.**

Niveau	Local	Description	Société	Date

8/36

Numéro de référence du dossier: 38408

Date du DTA: 09/11/2004

NOIMM/NOBAT: 129396 / 12939601

3 - RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE

3.1 - CONCLUSION

Nous avons repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. Les résultats détaillés figurent ci-dessous.

3.2 - RESULTATS DETAILLES

PRESENCE D'AMIANTE

Niveau	Local	Matériaux	Prélèvement Repère	Etat de conservation	Préconisations
-1	MACHINES 01	5-a Revêtements de sols dalle dure jaune cassante compacte	IT060410-4306 Y	ED	RP
-1	MACHINES 01	5-a Revêtements de sols colle bitumineuse noire et ragréage gris	IT060410-4306 Y	ED	RP
-1	G.E	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit amiante ciment	non A	BEC	RAS
-1	GT 01	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit amiante ciment	non Z	BEC	RAS
0	BUREAU 07	5-a Revêtements de sols dalle dure grise cassante compacte	IT060410-4303 R	BEC	RAS
0	BUREAU 08	5-a Revêtements de sols dalle dure grise cassante compacte	IT060410-4303 R	BEC	RAS
0	BUREAU 09	5-a Revêtements de sols dalle dure grise cassante compacte	IT060410-4303 R	BEC	RAS
0	BUREAU 10	5-a Revêtements de sols dalle dure grise cassante compacte	IT060410-4303 R	BEC	RAS
0	CIRC 02	5-a Revêtements de sols dalle dure grise cassante compacte	IT060410-4303 R	BEC	RAS
1	GT 03	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit en amiante ciment	non A	BEC	RAS

9/36

2	GAI 11	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit en amiante ciment	non A	BEC	RAS
4	VENT 02	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit en amiante ciment	non A	BEC	RAS
4	VENT 01	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit en amiante ciment	non A	BEC	RAS
4	VENT 03	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit en amiante ciment	non A	BEC	RAS
4	TERRASSE 01	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit en amiante ciment	non A	BEC	RAS
4	Toiture	6-a Conduits de fluides (air, eaux, autres fluides) conduit en amiante ciment é chapeau cheminée	non A	BEC	RAS
0	PIECE SOUS ESCALIER EXTERIEUR	1-c Elément ponctuel (dalle en amiante ciment)	non C	BEC	RAS

ABSENCE D'AMIANTE

Niveau	Local	Matériaux	Prélèvement
0	ORANGE 01	5-a Revêtements de sols revêtement souple grise	IT060410-4305 S

- Légende -

Etat	PC	Parties Communes, non-concernées par ce constat
	BEC	Bon Etat de Conservation
	ED	Etat Dégradé
	IT	Impossibilité Technique
Préconisation	SP	SURVEILLANCE PERIODIQUE DANS UN DELAI MAXIMAL DE 3 ANS
	RC	RETRAIT OU CONFINEMENT AVEC MISE EN PLACE DE MESURE
	RP	REMPLACEMENT OU PROTECTION CONTRE LES SOLlicitATIONS MECANIQUES
	VT	A VERIFIER SI TRAVAUX
	RAS	RIEN A SIGNALER

3.3 - TABLEAU DES COMPOSANTS RECHERCHES

Planchers, plafonds et faux plafonds	Plafonds	Flocage Enduits projetés Panneaux collés ou vissés
	Platres et charpentes	Enduits projetés
	Gaines et coffres verticaux	Flocage Enduits projetés Panneaux collés ou vissés
	Faux plafonds	Panneaux
	Planchers	Dalles de sol Colle Ragréage
	Conduits, canalisations et équipements	Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)
Clapets/volets coupe feu		Volet Rebouchage
Portes coupe feu		Joints
Vide-ordures		Conduit
Ascenseur, monte charge		Tremie Flocage
Parois verticales intérieures et enduits	Murs	Flocage Enduits projetés Revêtements dur
	Poteaux	Flocage Enduits projetés Entourage poteaux
	Cloisons	Flocage
		Enduits projetés Panneaux de cloisons

3.4 - ANALYSES

Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

15, route des Gables 91197 MÉRIGNON CEDEX Tél : 01 49 46 75 75 Fax : 01 49 46 65 95

L'Association de COPRA C assure de la compétence des laboratoires pour les seuls essais concernés par l'accréditation n° 1-1966

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT060410-4309 EN DATE DU 28/10/2004
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 7 pages, il ne concerne que les échantillons analysés et mentionnés

Client : EDM
7 / 9, rue Nationale
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/10/2004

Réf. Commande Client : 38408
Réf. Dossier Client :
Références Client de l'échantillon : B - Eurochère Terrasse 01
Réf. Commande ITGA : IT0604-J3948 Réf. Echantillon ITGA : IT060410-4309
Description ITGA : Matériau bitumineux souple avec gravillons


Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscopie Électronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :
- Microscopie Électronique à Transmission Analytique (parties periculoses de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysee	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Niveau de Prépa.
Matériau bitumineux souple avec gravillons	META le 27/10/2004	Amiante non détecté	---	I

Validé par : Philippe DECORSE
Analyse



La reproduction de ce rapport d'analyse est autorisée sous réserve de citer intégralement ce rapport sur deux pages reproduites parfaitement sans suppression de modifications. Toute demande particulière et écrite de client, les échantillons sont concernés par ceux et les rapports portant 2 ans.

En liaison avec : DTR n°24 chapitre XI TEL. +33 0149666896 IDJE. D. H. DTA n° 165 - Niveau 02 - Page 111
28-OCT-2004 16:00 HCB 14181 1002 100 82

ITGA Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

11, rue des Gierres 92197 MELUN CEDEX 14 - 01.46.66.75.75 Fax : 01.46.66.61.05

Accréditation de COFRAC suite de la compétence des laboratoires pour les seuls essais réalisés par l'accréditation. accréditation n° 1-0706

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT060410-4310 EN DATE DU 25/10/2004
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 3 pages. Il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : EDM
7 / 9, rue Nationale
92190 SOULOGNE-BILLANCOURT

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/10/2004

Réf. Commande Client : 38408
Réf. Dossier Client :
Référence Client de l'échantillon : F - Dalle de sol FXE 10 B 3
Réf. Commande ITGA : IT0604-13948 Réf. Echantillon ITGA : IT060410-4310
Description ITGA : Revêtement souple gris

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analysee	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Revêtement souple gris	META le 27/10/2004	Amiante non détecté	---	1

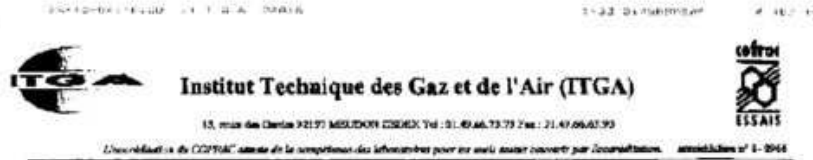
Validé par : Philippe DIDORSE
Analyse



La reproduction de ce rapport d'analyse sans autorisation écrite de l'Institut Technique des Gaz et de l'Air est formellement interdite. Toute réimpression partielle ou totale sans l'autorisation écrite de l'Institut Technique des Gaz et de l'Air est formellement interdite. Les réimpressions sont considérées comme des contrefaçons et sont punies de 5 ans de prison et/ou d'une amende de 300 000 F.

Edition : 07/94 chapitre XI
25-OCT-2004 16:09 TEL. +33 0146665506 ID XE. D. M. DTA n° 166 - Révision 02 - Page 1 / 3
PAGE:015 R992

0146665506 14101900200002



Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

15, rue des Clercs 92197 BOULOGNE-BILLANCOURT Cedex - Tél : 01.40.46.73.73 Fax : 21.47.06.67.93

Uniquement à destination des professionnels des laboratoires pour les seuls usages couverts par l'accréditation n° 1-1046

**RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT060410-4312 EN DATE DU 28/10/2004
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU**

Ce rapport d'analyse comporte 7 pages, il ne concerne que les échantillons mentionnés à l'analyse.

Client : EDM
7 / 9, rue Nationale
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Prélèvement : Reçu au laboratoire le : 26/10/2004

Réf. Commande Client : 28408	
Réf. Dossier Client :	
Référence Client de l'échantillon : J - Dalle de sol Circ 04	
Réf. Commande ITGA : IT0604-13948	Réf. Echantillon ITGA : IT060410-4312
Description ITGA : Dalle dure grise cassante compacte avec colle plastique jaune et ragréage blancâtre	

Préparation : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050)

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépa.
Dalle dure grise cassante compacte	META le 27/10/2004	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1
Colle plastique jaune et ragréage blancâtre	META le 27/10/2004	Aucune trace détectée	-	1

Validé par : Philippe DECORSSE
Analyste

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous sa forme intégrale, et n'appartient pas à être reproduit partiellement sans l'approbation de l'émission. Toute réimpression partielle ou autre utilisation non autorisée constitue un acte de contrefaçon et sera poursuivie en justice.

ITGA Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

15, rue de Clermont 92199 BOULOGNE-BILLANCOURT Tél. 01 49 46 75 75 Fax : 01 49 45 45 45

L'accreditation de COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les essais effectués par l'accréditation, accréditation n° 1-0964

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT060410-4303 EN DATE DU 28/10/2004
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 7 pages, il ne concerne que les analyses effectuées sur les échantillons.

Client : EDM
7 / 9, rue Nationale
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Prélevement : Recu au laboratoire le : 26/10/2004

Ref. Commande Client : 38408
Ref. Dossier Client :
Référence Client de l'échantillon : R - Dalle de sol Buz 10
Ref. Commande ITGA : IT0604-13943 Ref. Echantillon ITGA : IT060410-4303
Description ITGA : Dalle dure gris caustique compacte

Préparation : Effraie de façon à être représentative de l'échantillon
- pour une analyse en Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Technique Analytique :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 45-030)

Résultat :

Précision Analytique	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prépn.
Dalle dure gris caustique compacte	META le 27/10/2004	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	1

Validé par : Philippe DECORSE
Analyse

(Signature)

La reproduction de ce rapport d'analyse sans autorisation est formellement interdite. Ce rapport ne doit pas être reproduit, particulièrement sans l'approbation de l'administrateur. Seul le service particulier et/ou le client, les adresses Internet ou autres peuvent être consultés à cet effet et les rapports peuvent être consultés.

In Service avec : ITGA n°24 chapitre 33 TEL. +33 01 49 46 75 75 ID JE. O. PL. DTAN n° 145 - Révisé 02 - Page 1/1
25-021-2004 15-07

Page 65 / 87

ITGA Institut Technique des Gaz et de l'Air (ITGA)

15, rue du Général FAYAT BOULOGNE-BILLANCOURT DE - FR 49.44.75.71 Fax : 81.86.66.61.91

L'adhésion au CORMAC atteste de la compétence des laboratoires pour les essais effectués par l'accréditation : accréditation n° 1-01061

RAPPORT D'ANALYSE NUMERO IT060410-4305 EN DATE DU 28/10/2004
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'analyse comporte 3 pages, il ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse.

Client : EDM
7 / 5, rue Nationale
93100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Prélevement : Reçu au laboratoire le : 26/10/2004

Ref. Commande Client : 38408
Ref. Dossier Client :
Référence Client de l'échantillon : S - Dalle de sol Circ 03
Ref. Commande ITGA : IT0604-13948 Ref. Echantillon ITGA : IT060410-4305
Description ITGA : Revêtement souple gris


Préparation : Echantillon de fibres à titre représentatif de l'échantillon
- pour une analyse au Microscopie Electronique à Transmission Analytique (META) : broyage mécanique, filtration, dépôt de carbone

Techniques Analytiques :
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-090)

Résultat :

Fraction Analyisée	Technique analytique et date d'analyse	Résultat	Type d'amiante	Nbre de Prégn.
Revêtement souple gris	META le 27/10/2004	Amiante non détecté	—	1

Validé par : Philippe DELORSB
Analyste



La responsabilité de ce rapport d'analyse n'est assurée que sous sa forme intégrale, ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf accord préalable et écrit de votre part, les données ci-dessus sont conservées pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans

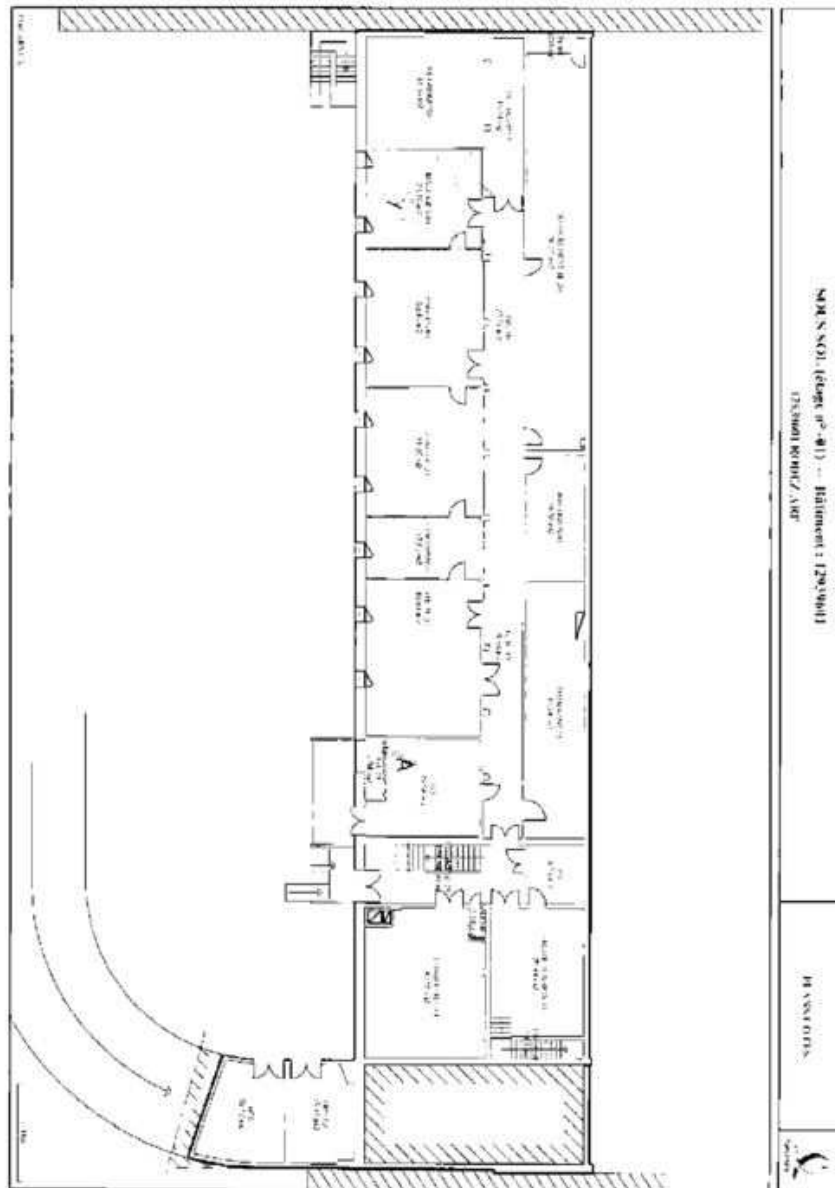
20-OCT-2004 16:08 TF...+33 0149666596 ID AE, D, H, ITGA n° 105 - Révision 03 - Page 111
PAGE 1012 4=988

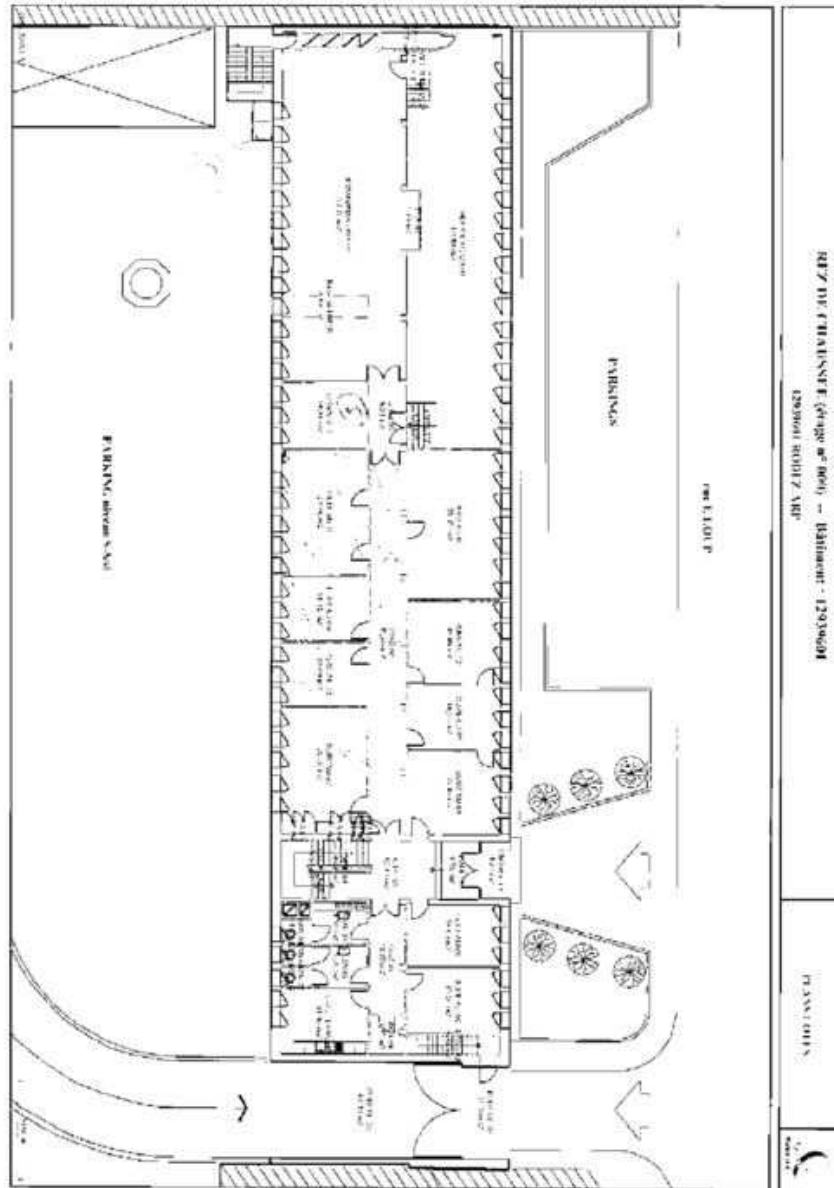
3.5 - ENREGISTREMENT DE RAPPORTS DE REPERAGE ANTERIEURS

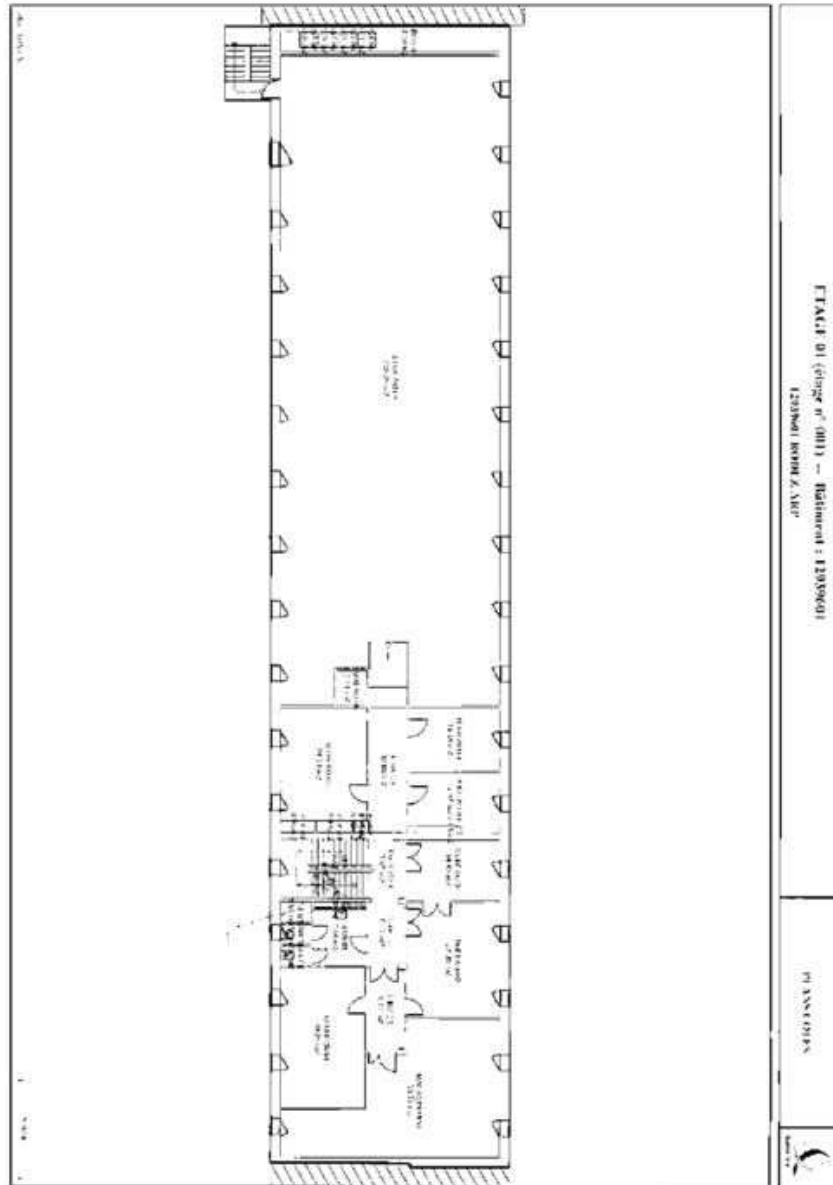
localisation	matériaux recherchés	date	société

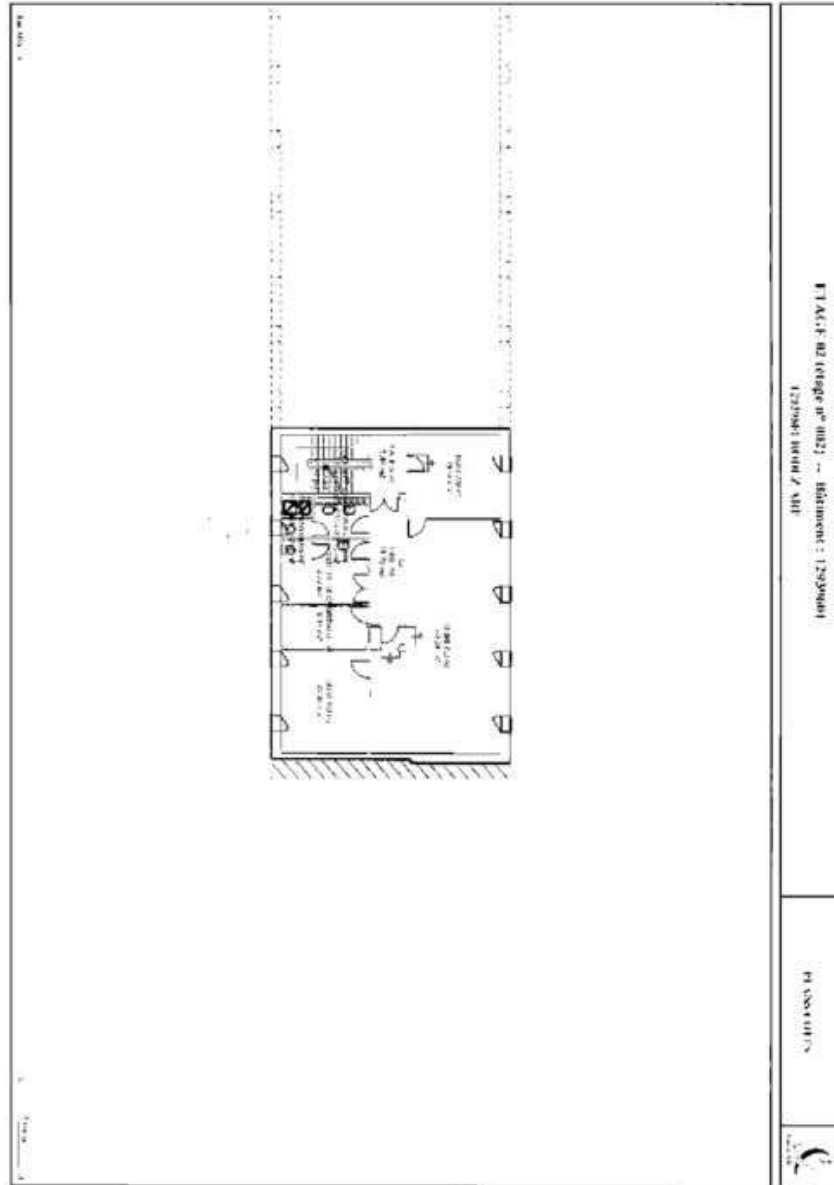
4 - ANNEXES

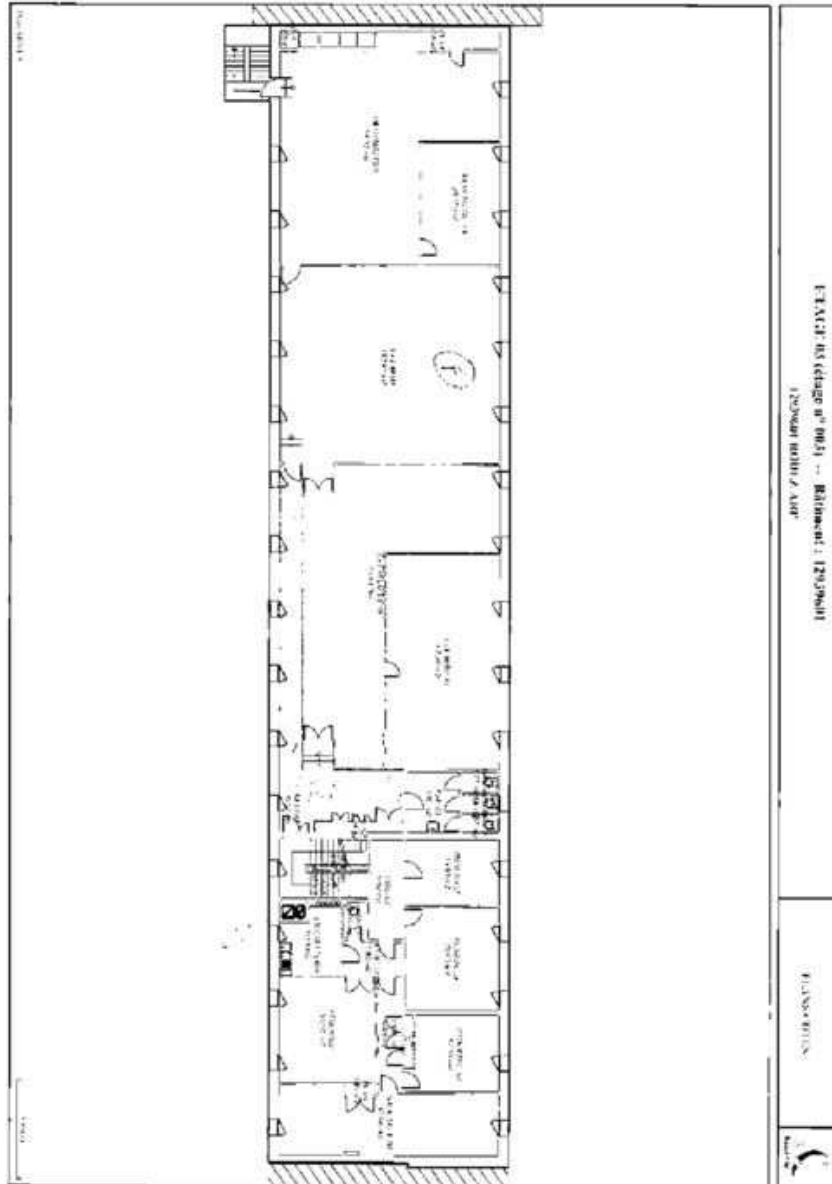
4.1 - PLANS DE REPERAGE

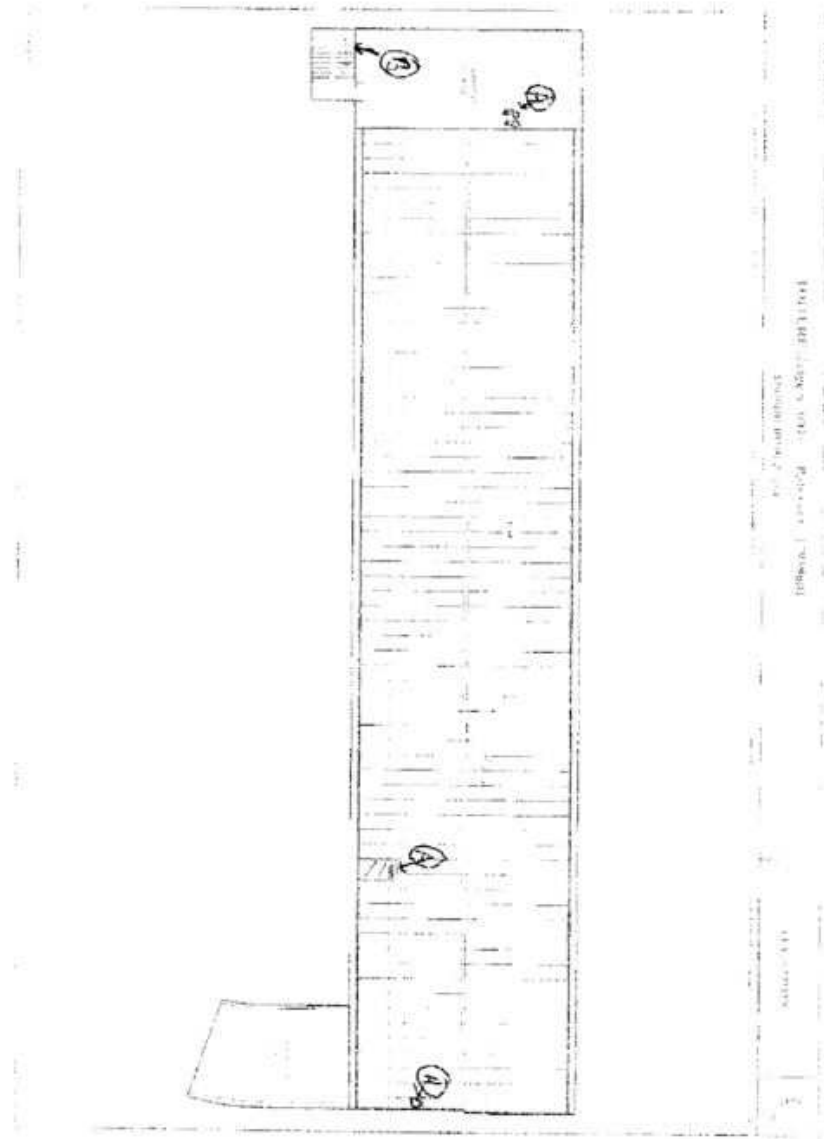












4.2 - ATTESTATIONS DE COMPETENCE DES OPERATEURS



ATTESTATION de COMPETENCE

(Article 10.6 du décret 96-97 modifié)

Certificat N° OFA 002
Délivré par SGS/ICS
Le 15 janvier 2003

FORMATION DES OPERATEURS DE REPERAGE AMIANTE

(Arrêté du 2 décembre 2002)

Nous, soussignés, attestons que **Monsieur Pierre BLANQUART** a suivi la formation « Repérage Amiante dans les Bâtiments » les 22, 23, 24 et 25 Avril 2003, à PARIS, soit 32 heures de formation, et a satisfait au contrôle de capacité.

Fait à Castres le 28 avril 2003

Le responsable technique
Jean-Louis VIAL

SHERWOOD TRAINING Exp. Forville
94, chemin de Lac Linnos
81100 CASTRES
Tel 05.62.20.14.80 - Fax : 05.62.20.14.68
S.r.l. au capital de 7625 euros
Le responsable formation
Christophe COUSSE

4.3 - ACCREDITATION DU LABORATOIRE

a1 (1232x1650x240 jpeg)



CONVENTION D'ACCREDITATION



Date de prise d'effet : 17/06/1999
Echéance : 17/03/2004

Article 1 : Le laboratoire ci-dessous désigné :

INSTITUT TECHNIQUE DES GAZ ET DE L'AIR
Agence de Paris
33 rue des Gardes
92190 MEUDON

est accrédité par le Comité Français d'Accréditation - Section Essais pour les essais définis limitativement dans la ou les annexes techniques faisant partie de la présente convention.

Article 2 : La présente convention est valide pour une période de *quatre ans et neuf mois*. Elle peut faire l'objet d'une suspension ou d'un retrait total ou partiel.

Article 3 : Le responsable de l'organisme auquel est rattaché le laboratoire (unité technique) accrédité, le responsable technique de ce laboratoire, le responsable qualité, ainsi que leurs suppléants éventuels désignés in fine, déclarent avoir pris connaissance des clauses édictées par les Statuts et Règlement Intérieur du COFRAC et s'engagent à s'y conformer.

Article 4 : Les documents émis dans le cadre du COFRAC au titre de la présente convention sont délivrés sous la responsabilité du laboratoire accrédité. Ils font référence au numéro d'accréditation figurant en tête de la présente convention.

Article 5 : Chaque document émis à l'issue d'un essai ou analyse réalisé dans le cadre de la présente accréditation est revêtu de la signature du responsable technique du laboratoire (unité technique) accrédité ou de ses suppléants éventuels désignés dans la ou les annexes techniques ci-jointes.

M. PEREZ Olivier
Fonction : Directeur Général

Signature

Mme GUIOMAR Nathalie
Fonction : Responsable Qualité ITGA

Signature

Fait en deux exemplaires à Paris, le 16/09/1999
Le Directeur du COFRAC : **Daniel PIERRE**

P.O. Holmberg

a2 (1144x1631x256 bmp)



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

ITS
Copie conforme
au original

à la convention d'accréditation N° 1-0966

Le laboratoire ci-dessous désigné :

INSTITUT TECHNIQUE DES GAZ ET DE L'AIR
Agence de Paris
33 rue des Gardes
92190 MEUDON

est accrédité par la Section Laboratoires du COFRAC pour son unité technique :

DEPARTEMENT AMIANTE

L'accréditation a été accordée au titre du programme :

**144 ESSAIS CONCERNANT LA RECHERCHE D'AMIANTE
DANS LES MATERIAUX ET DANS L'AIR**

Elle porte sur les essais suivants :

(voir pages suivantes)

a3 (1104x1496x256 bmp)

LES PRELEVEMENTS D'AIR

ITC
Copie conforme
à l'original

Code COFRAC	DOMAINE D'APPLICATION	NORMES	TEXTES RÉGLEMENTAIRES
AML01	Hygiène industrielle : Prélèvement individuel	X 43-269	6.2 / 6.6
AML02	Hygiène industrielle : Prélèvement statique (ambiances)	X 43-269	6.5 / 6.6
AML11	Environnement : - Diagnostic initial - Après travaux : 2 ^{ème} restitution après enlèvement du confinement	NF X 43-050	6.1 / 6.3 / 6.4 6.7 / 6.9 / 6.10 / 6.11 6.7 / 6.14
AML12	Environnement : - Après travaux : 1 ^{ère} restitution avant enlèvement du confinement	NF X 43-050	6.1 / 6.3 / 6.4 6.7 / 6.9 / 6.10 / 6.11 6.5 / 6.15

La colonne « textes réglementaires » permet uniquement de retrouver les textes parus mais n'apporte rien à la méthode (sauf pour la référence 6.6 qui apparaît en gras et qui sera indiquée dans l'annexe technique du laboratoire).

apl (1120x1572x256 bmp)



IDENTIFICATION DE L'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

CODE COFRAC	NATURE DE LA METHODE	TEXTES DE REFERENCE	
		NORMES NF	AUTRES
AMI.05	Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP)		MDHS 77 (1)
AMI.07	Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050 (3)	

Notes :

(1) MDHS 77 - Asbestos in bulk materials
Sampling and identification by polarised light microscopy (PLM) - June 1994.

Health and Safety Executive
HSE Books
Po Box 1999
Sudbury
Suffolk CO10 6FS

Deux traductions françaises sont disponibles :

- CSTB - 84 Avenue Jean Jaurès - Champs sur Marne - BP 2 - 77421 MARNE LA VALLEE CEDEX 2,

- INRS Cahier des notes documentaires (ND 2038-166- 97) fournis par les services de préventions des CRAM. Pour L'île de France : 17-19 Place de l'Argonne 75019 Paris.

(3) Détermination de la concentration en fibres d'amiante par microscopie électronique à transmission analytique, pour les parties pertinentes de la norme dont l'identification des fibres et les étalonnages.

COMPTAGE DES FIBRES DANS L'AIR

CODE COFRAC	NATURE DE LA METHODE	TEXTES DE REFERENCE	
		NORMES	TEXTES REGLEMENTAIRES
AMI.08	Microscopie optique en contraste de phase (MOCP)	X 43-269	6.9
AMI.09	Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META)	NF X 43-050	6.9 / 6.10 6.11

La colonne « textes réglementaires » permet uniquement de retrouver les textes parus mais n'apporte rien à la méthode (sauf pour les références qui apparaissent en gras et qui seront indiquées dans l'annexe technique du laboratoire).

a5 (1092x1542x256 bmp)

Responsables autorisés à signer les documents émis par l'unité technique « DEPARTEMENT
AMIANTE » à l'issue d'un essai réalisé dans le cadre du COFRAC :

M. Olivier PEREZ
Fonction : Responsable Technique


Copie conforme
à l'original

Mme Nathalie GUIOMAR
Fonction : Responsable Qualité

M. François LEMARINIER
Fonction : Responsable de la Production Nationale

M. Philippe TROYAUX
Fonction : Responsable Technique Analyses Physico-Chimiques

M. Philippe DECORSE
Fonction : Responsable du Laboratoire

M. Fabrice BESSIN
Fonction : Analyste

Mme Valérie SOURDILLON
Fonction : Analyste et Correspondante Qualité

M. Mamadou CAMARA
Fonction : Analyste

Fait à Paris, le 2 décembre 2002

Le Responsable d'Accréditation



Hélène MÉTAÏ



IMPORTANT

Cette page contient le code barre du document et doit obligatoirement être rattachée à celui-ci.

Annexe 6 : Certifications


Institut de Certification

CERTIFICAT DE COMPETENCES DIAGNOSTIQUEUR IMMOBILIER

N° CPDI 2486 Version02

Je soussigné
Philippe TROYAUX,
Directeur Général d'I.Cert,
atteste que :


Monsieur Johan TAUPIAC


Est certifié(e) selon le référentiel dénommé Manuel de certification de personnes I.Cert pour la réalisation des missions suivantes :

<i>Amiante</i>	Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis Date d'effet : 19/11/2013, date d'expiration : 18/11/2018
<i>DPE</i>	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 24/01/2014, date d'expiration : 23/01/2019
<i>Electricité</i>	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 19/11/2013, date d'expiration : 18/11/2018
<i>Plomb</i>	Plomb: Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 27/12/2013, date d'expiration : 26/12/2018
<i>Termites</i>	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 24/01/2014, date d'expiration : 23/01/2019


En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.

Edité à Saint-Grégoire
Le 19/05/2015




Institut de Certification
Certification de personnes
Diagnostic
Partie éligible voir www.icert.fr
Parc EDICMA - Bât G
Rue de la Terre Victoria
35700 Saint-Grégoire
CPDI FR 11 rev 03

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 19/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 09/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009, du 7/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques spécialisés de repérage et de diagnostic amianté dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opératrices des constats de risque d'exposition au plomb ou agées pour réaliser des diagnostics plombés dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 02/12/2011. Arrêté du 6 juillet 2005 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011


cofrac
ACCREDITATION
AFNOR
PARTIE ELIGIBLE SUR
CERTIFICATION DE PERSONNES
WWW.COFRAC.FR

Annexe 7 : Assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE

ASSQCI 1

MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD
19/21 Allées de l'Europe
92616 CLICHY Cedex

Atteste que le souscripteur désigné ci-dessous :

QUALICONSULT IMMOBILIER
8 rue Jean Goujon - 75008 PARIS

Est titulaire du contrat de **RESPONSABILITE CIVILE n°127.106.241** destinés à garantir les conséquences pécuniaires des fautes, erreurs, omissions qui pourrait être commises dans l'exercice des missions confiées en qualité de **diagnostiqueurs immobiliers**.

Les missions :

- o Diagnostic amiante avant travaux ou démolition,
- o Diagnostics amiante avant-vente,
- o Dossier technique amiante,
- o Diagnostic gaz,
- o Diagnostic termites,
- o Exposition au plomb (CREP),
- o Risques naturels et technologiques,
- o Diagnostic de performance énergétique,
- o Diagnostic légionellose,
- o Diagnostic radon,
- o Etat des lieux,
- o Prêt conventionné : normes d'habitabilité, prêt à taux zéro,
- o Contrôle périodique amiante,
- o Etat parasitaire,
- o Loi Carrez,
- o Diagnostic Métrage Habitable Loi Boutin,
- o Etat de l'installation électrique intérieure,
- o Millièmes/Tantièmes,
- o Diagnostic technique SRU,
- o Recherche de plomb dans l'eau,
- o Recherche de plomb avant travaux,
- o Etat descriptif relatif à la décence et la performance technique du logement (loi Scellier),
- o Assainissement autonome et privatif,
- o Diagnostic conformité piscine,
- o Diagnostic gestion des déchets issus de démolition,
- o Assistance dans l'évaluation des risques professionnels pour la santé et la sécurité des travailleurs (décret 2001-1016 du 5 nov. 2001) : document unique

Les sommes assurées :

- o RC Exploitation : 8.000.000 € tous dommages confondus par sinistre et par année
- o RC Professionnelle : 2.000.000 € tous dommages confondus par sinistre et par année

La présente attestation est délivrée pour valoir ce que de droit pour la période du **1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016**. Elle ne peut engager la compagnie au-delà des clauses, limites et conditions de la police à laquelle elle se réfère, notamment en cas de suspension et de résiliation.

Fait à Clichy, le 18 décembre 2015

MMA IARD
Siège social : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon
72030 LE MANS Cedex 9
RCS Le Mans 440 048 882
Entreprise régie par le Code des Assurances

MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126
MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882
Sièges sociaux : 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le Code des Assurances